

Résilience pour la Paix (R4P)
Série d'étude : Comprendre les régions frontalières nord de
la Côte d'Ivoire
**ANALYSE DE L'ECONOMIE POLITIQUE (AEP)
DE LA GOUVERNANCE LOCALE DANS LES
ZONES FRONTALIERES DU NORD DE LA
COTE D'IVOIRE
FEVRIER 2022**

Réalisé par :

Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du Cires

Equal Access International



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL





USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

Ce résumé d'étude est rendu possible grâce au soutien généreux du peuple américain par le biais de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu est la responsabilité d'Equal Access International et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.

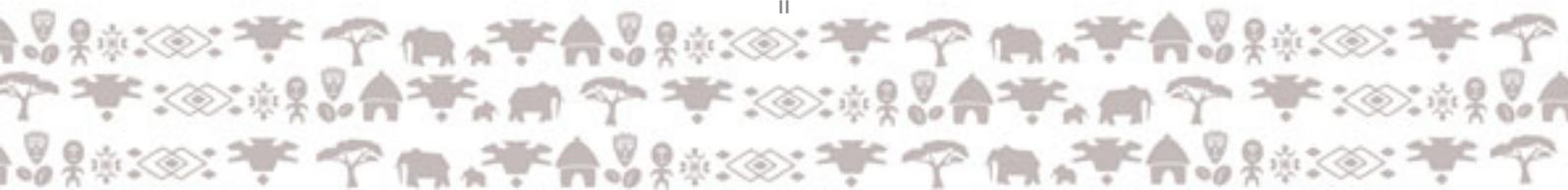
Entre les versions anglaise et française de ce document, l'anglais est la version qui fait foi.





Table des matières

Liste des tableaux	iii
Liste des figures	iii
Sigles et abréviations.....	iv
1. Résumé exécutif	I
Contexte	I
Méthodes et limitations de l'étude.....	I
Résultats clés.....	I
2. Introduction	4
2.1. Contexte et justification de l'étude.....	4
2.2. Objectifs de l'étude et questions de recherche.....	5
2.3. Méthodologie de l'étude	6
3. Brève revue de la littérature sur la gouvernance locale.....	10
4. Présentation de la zone d'étude.....	11
5. Résultats du PEA de la gouvernance locale	12
5.1. Facteurs fondamentaux	12
5.2. Règles du jeu.....	15
5.3. Situation actuelle : ici et maintenant.....	20
5.4. Dynamiques de la gouvernance locales.....	24
6. Implications for the R4P Program	26
6.1. Implications pour la gouvernance locale	26
6.2. Classification des zones.....	27
6.3. Actions d'appui à la gouvernance locale.....	31
6.4. Acteurs clés à considérer	31
7. Annexes	34





USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



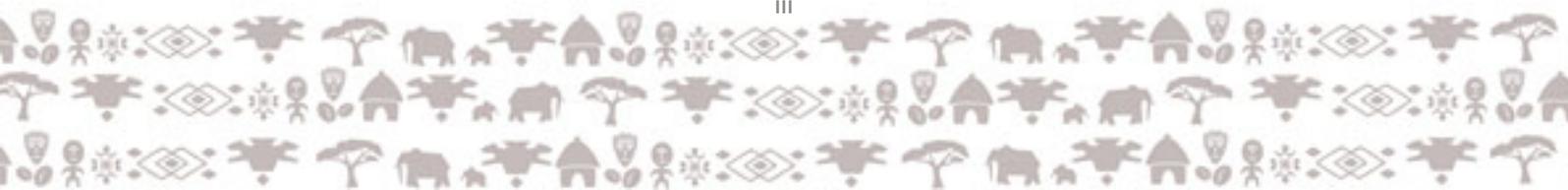
eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

List des tableaux

Tableau 1 : Taux de pauvreté par région	11
Tableau 2 : Bénéficiaires du programme des transferts monétaires par région en 2019.....	23
Tableau 3 : Classification des zones d'intervention en fonction de l'état de la gouvernance locale.....	30

Liste des figures

Figure 1: Carte de la Côte d'Ivoire.....	11
Figure 2: Evolution du budget d'investissement des zones de l'étude de 2018 à 2020	14





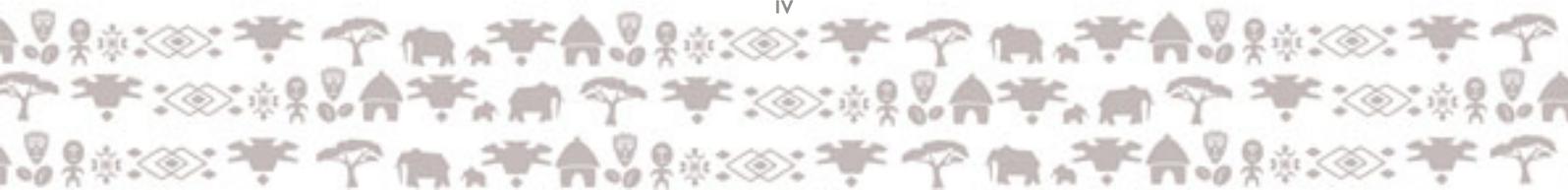
USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

Sigles et abréviations

AEJ	Agence Emploi Jeunes
CAPEC	Cellule d'analyse de la politique économique du CIREC
CCM	Cellule Civilo-Militaire
CDLM	Comité de Développement Local Minier
CEPE	Certificate of Elementary Primary Studies
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
EAI	Equal Access International
ECOWAS	Communauté des États d'Afrique de l'Ouest
ENV	Enquête sur le niveau de vie
FCFA	Francs de la Communauté financière d'Afrique
FDS	Forces de défense et de sécurité
INS	Institut national de la statistique
IOM	Organisation internationale pour la migration
NGO	Organisation non gouvernementale
PEA	Political Economy Analysis
R4P	Resilience pour Paix/Resilience for Peace
FDS	Forces de défense et de sécurité
THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international



1. Résumé exécutif

Contexte

Dans le cadre du projet Résilience pour la Paix (R4P), la Cellule d'analyse de la politique économique du CIRES (CAPEC) a été sélectionnée, par Equal Access International (EAI) pour réaliser deux études dans les zones frontalières du nord : (1) analyse de l'économie politique (AEP) de la gouvernance locale et (2) analyse de l'économie politique du contexte sécuritaire au nord et sa gestion par les institutions nationales de sécurité.

Le présent rapport sur l'AEP de la gouvernance locale a pour objectif général de comprendre et cartographier les dynamiques de pouvoir de la gouvernance locale, plus précisément cartographier les institutions et les réseaux des acteurs étatiques locaux et décentralisés ainsi que leurs interactions, décrire les systèmes informels et formels qui favorisent ou entravent le système de gouvernance de suivre les cadres juridiques établies, comprendre les interactions de la gouvernance communautaire et coutumière avec le système étatique et les effets habilitants et inhibiteurs, et identifier les décideurs et « spoilers » formels et informels dans une gouvernance locale efficace dans ses diverses dimensions telles que les ressources financières, l'influence politique et la communication.¹

Méthode et limitations de recherches

L'étude a recours à la revue documentaire ; à la collecte de données qualitatives (160 entretiens et 37 discussions de groupe menées auprès de 407 individus) et à l'observation directe. L'analyse des données a été réalisée à travers la technique de

l'analyse factorielle exploratoire du contenu des entretiens individuels et des entretiens de groupe. Elle a été complétée par la triangulation des informations collectées pour assurer la qualité et la cohérence des informations obtenues auprès des différentes sources de collecte de données (entretiens et données administratives).

Les résultats de la recherche doivent être interprétés en gardant à l'esprit les limites suivantes : L'indisponibilité des données administratives actualisées sur l'état de la gouvernance. Également, certains acteurs de la gouvernance locale n'ont pas pu être rencontrés du fait de leur absence dans les localités visitées.

Résultats clés

Facteurs fondamentaux de la gouvernance locale

Cadre institutionnel national marqué par la « maîtrise » par l'Etat de la gouvernance locale au gré de ses intérêts en perpétuels mutations. Les décisions et actions du Gouvernement s'inscrivent donc dans une vision de gestion administrative mais également, visent une reconnaissance et des retombées politiques auprès des populations.

Pourtant, la réalité de la prestation de services, de l'efficacité de l'État et de l'administration locale dans les régions du nord diffère considérablement de la façon dont elles sont envisagées par les cadres nationaux par rapport aux régions du sud et du centre.

Ressources limitées chroniques des collectivités locales limitant leur légitimité dans la fourniture des services de base aux populations. Les

¹ Cette étude a été préparée par Assi J.C. Kimou, Ismahel Barry, Isabelle Becho, Memon Fofana, Abiba Diarrassouba et Edward Rackley.





USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



EAII EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

autorités locales, étant entièrement dépendantes des subventions du Gouvernement, qui fixe le montant des subventions annuelles, tout en ayant de faibles capacités de mobilisation des ressources internes. Du fait de leurs ressources limitées pour faire face aux besoins des populations, il y a une délégitimation de leur autorité et leurs capacités vis-à-vis des populations.

Mécanismes de gestion des ressources naturelles limitée : La terre, les ressources en eau et les pâturages sont l'objet d'une pression de la part de quasiment tous les parties prenantes, ayant pour la plupart des intérêts divergents. De ce fait, les ressources naturelles sont sources de conflits, actuels et futurs, susceptibles d'entacher la cohésion sociale sur fond de remise en cause de la transparence et de la crédibilité des mécanismes de gestion de ces ressources par les communautés.

Normes sociales et culturelles qui affectent l'allocation des ressources et la gestion des conflits intra et intercommunautaires : Il y a une diversité dans les normes sociales et culturelles intracommunautaires qui affecte des ressources (attribution des terres) et également des alliances inter-ethniques (Koulango – Lobi – Sénoufo) qui constituent des socles de prévention et de gestion des conflits.

Impact de la décennie d'instabilité (2002-2011) qui crée des besoins sociaux difficiles à combler totalement à court et moyen terme. Cela crée un défi encore plus grand pour l'Etat et les collectivités locales dans la réponse à apporter aux besoins de services de base des populations et contribue à leur délégitimation auprès des populations qui ressentent un sentiment d'abandon encore prédominant.

Règles du jeu en matière de gouvernance locale

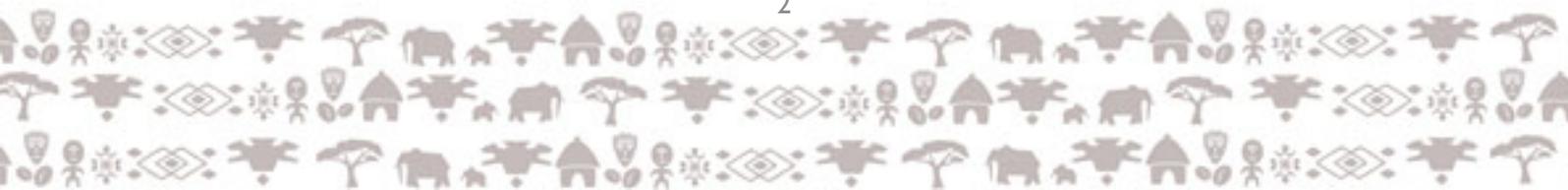
Des règles formelles faiblement appliquées. La gouvernance locale est régie par *plusieurs textes sur l'organisation politique, administrative et financière des relations entre l'Etat et les collectivités locales ; sur le fonctionnement des collectivités locales qui est marqué par l'absence chronique des membres des conseils municipaux et régionaux sur le territoire local* ou encore la fourniture de services publics de qualité. Cependant, ces normes sont généralement très peu appliquées.

Les pratiques et arrangements informels, basés sur les normes sociales, comme palliatif aux insuffisances des cadres classiques de concertation. Plusieurs cadres de concertation (formels et non-formels) existent au niveau local. Cependant, il y a une crise de confiance envers les canaux classiques qui favorise la multiplication des cadres communautaires de concertation et de communication.

Les jeux d'influences politiques. On note un jeu d'influence politique impliquant les élus / cadres des régions et les populations principalement les leaders communautaires et les jeunes. Les actions des élus / cadres sont orientés vers un positionnement et une visibilité politique qui les amènent à développer des actions de manipulation et d'influence des populations.

Situation actuelle

En dépit d'une dynamique positive, grâce au regain d'investissement de l'Etat et des collectivités locales, on note globalement des insuffisances à plusieurs niveaux : un faible accès à des services de base et à des opportunités économiques ; l'existence de facteurs de





risque pour la cohésion sociale ; la faible inclusion et participation des jeunes et des femmes empreintes d'opportunisme ; l'influence des pays limitrophes ; la diversité des canaux de communication et de concertation.

Dynamique de la gouvernance locale

On note des **dynamiques conduisant à l'amélioration de la gouvernance locale notamment** la poursuite du regain d'investissement, surtout par l'Etat, dans les secteurs sociaux spécifiquement dans les zones frontalières nord ; les prochaines élections municipales et régionales en 2023 ; l'application des normes sociales intra et inter communautaires ; le respect des règles édictées en matière de gestion de conflits liés aux ressources naturelles et les mécanismes de résilience développés par les communautés.

Également, il y a des **dynamiques relevant d'obstacles à l'amélioration de gouvernance locale dont** le mécanisme d'allocation des ressources aux collectivités locales ; les faibles capacités de mobilisation des ressources des collectivités ; les prochaines élections municipales et régionales ; l'absence chronique des membres des conseils municipaux et régionaux ; la tendance de plus en plus prononcée au repli communautaire, identitaire et politique ; la transparence et la redevabilité dans le règlement des conflits liés à la gestion des ressources naturelles et à l'accès aux opportunités économiques ; la cohabitation entre les collectivités locales et les districts autonomes nouvellement créés ; les relations de défiance entre les populations notamment le jeunes (orpailleurs, motos-taxis, commerçants transfrontaliers) et les forces de défense et de sécurité (FDS), et la dégradation de l'environnement sécuritaire.

Implications

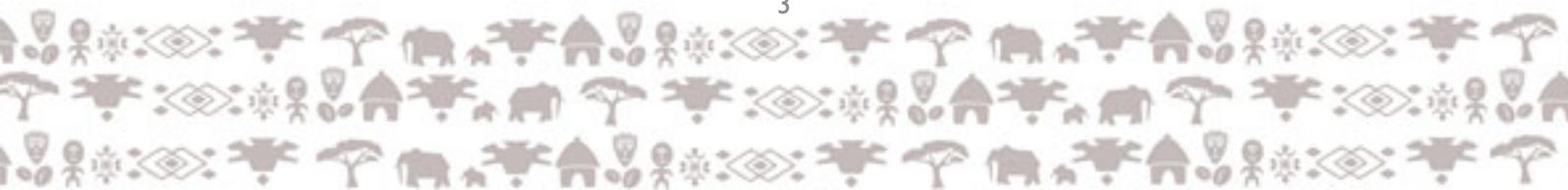
Les principales implications de ce AEP pour la gouvernance locale sont :

- Le caractère limité de la dévolution du pouvoir en matière de décentralisation qui entrave la performance des gouvernements locaux dans leurs capacités à fournir des services de qualité aux populations
- L'approche actuelle de la gouvernance locale, impulsée par l'Etat et marquée par les lourdeurs administratives et la répression des contrevenants, qui crée le sentiment d'exclusion des communautés locales, dans le redistribution de la rente générée par les ressources naturelles (minéraux)
- La prise en compte des normes sociales dans tout le cycle de gestion de la gouvernance locale contribue à l'inclusivité et à la légitimité de l'Etat et des collectivités locales
- La faiblesse des ressources propres des collectivités, combinée à un processus de planification, relativement peu inclusif, limitent les capacités à répondre aux besoins des populations.

Pour rebâtir sa légitimité auprès des populations, l'Etat doit repenser son approche globale de gouvernance locale, dans les zones frontalières du nord, en termes de : fournitures d'opportunités économiques pour les plus vulnérables, de disponibilité d'infrastructures économiques, de renforcement des capacités des organes de promotion de la cohésion sociale.

Domaines d'intervention critiques.

Certaines zones constituent des priorités d'intervention du fait du mauvais état des infrastructures et des services de base ; de la mauvaise perception de la capacité de l'Etat à répondre aux besoins fondamentaux ; de la faible participation communautaire à la gouvernance locale ; de l'état de la cohésion sociale et de la dynamique observée des





interventions du Gouvernement, des collectivités locales et des bailleurs de fonds dans différents domaines. On peut citer les localités de Kapégué et Flabougou (Bagoué), Téhini (Boukani) et la région du Folon.

Les actions d'appui par R4P à la gouvernance locale pourront porter sur l'appui au renforcement des cadres de concertation entre les acteurs de la gouvernance locale ; l'appui au renforcement des capacités sur les dispositifs réglementaires de gestion des ressources naturelles ; l'appui à la mise en œuvre des dispositifs de suivi de la gestion des ressources naturelles (pour identifier les sources de conflits potentiels et signaler les pratiques illégales) ; le plaidoyer pour l'implication « active » des populations vulnérables (jeunes, femmes, et communautés marginalisées) dans les cadres de concertation au niveau local ; le soutien aux mécanismes d'insertion qui améliorent l'inclusion financière des plus vulnérables et la cohésion sociale.

Plusieurs acteurs peuvent jouer un rôle positif dans la gouvernance locale : Les leaders communautaires, les élus et acteurs politiques, les autorités politiques et administratives, les responsables des services publics peuvent jouer un rôle positif in dans la gouvernance locale. A côté de ces acteurs, certains peuvent entraver la bonne marche de la gouvernance locale : Les élus et acteurs politiques, les FDS, les jeunes (par exemple motos-taxis, contrebandiers, orpailleurs) et les chasseurs traditionnels ou dozos.

2. Introduction

2.1. Contexte et justification de l'étude

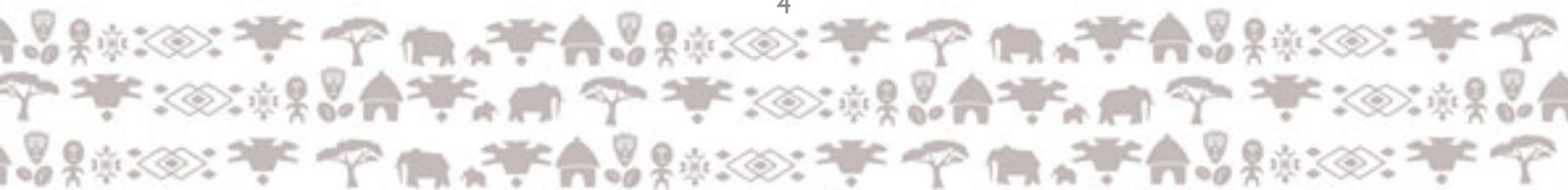
La décennie de conflit militaro-politique, de violences et de violations des droits humains

en Côte d'Ivoire a constitué une menace réelle pour la paix et la stabilité du pays car elle a, entre autres, ébranlé le tissu social et entamé les gains du pays en matière de développement, favorisé l'augmentation drastique de l'insécurité et réduit considérablement la confiance entre les populations et l'Etat.

Diverses initiatives ont été lancées par le Gouvernement ivoirien et la communauté internationale (Nations Unies, Union Africaine, Communauté des états de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], etc.) pour consolider la paix et la stabilité dans le pays, condition sine qua non d'une croissance et d'un développement économique et social durable. Le Produit intérieur brut s'est accru en moyenne de 8% l'an sur la période 2012-2015 et le taux de pauvreté a baissé passant de 49,8% en 2011 à 46,3% en 2015 (INS, 2015). Par ailleurs, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée, avec un indice de sécurité qui est passé de 3,8 en 2011 à 1,11 en 2016.

Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire continue de faire face à des défis majeurs. L'embellie économique est inégalement répartie sur le territoire national, avec des disparités importantes entre les autres régions du pays et les régions frontalières du nord. Alors que le taux de pauvreté national est 46,3%, les régions les plus pauvres sont le Folon (70,1%), le Bafing (69,2%), la Bagoué (68,5%) et le Tchologo (65,6%), traduisant un déficit dans l'accès à des infrastructures et services de base. Pourtant, ces régions disposent de ressources naturelles et de potentialités économiques.

On notera par exemple, l'exploitation de la mine d'or de Sissingué dans la Bagoué, près de la frontière malienne et la mine d'or de Doropo près de la frontière burkinabè, dans la région du Boukani. Ces ressources, si elles sont bien exploitées et gérées, dans le





cadre d'une gouvernance locale efficace, pourraient contribuer à infléchir le déficit chronique en infrastructures de base dans ces régions et concourir au renforcement de la gouvernance sécuritaire, de la consolidation de la cohésion sociale et atténuer la menace terroriste. En effet, depuis la première attaque terroriste de la station balnéaire de Grand Bassam, en mars 2016, la menace terroriste est omniprésente en Côte d'Ivoire, dans les régions frontalières, notamment Bounkani, Folon, Tchologo, Bagoué etc. Plus récemment, en juin 2020, puis en mars, avril et juin 2021, les localités de Kafolo, Téhini et Tougbo ont été le théâtre d'attaques qui confirment la vulnérabilité de ces régions du Nord face à l'extrémisme violent.

Ces régions limitrophes du Mali, et du Burkina Faso, deux pays fortement marqués par le terrorisme, pourraient réunir les conditions favorables à un transfert rapide de l'idéologie d'extrémisme violent et du terrorisme au sein des populations transfrontalières vulnérables. S'il est admis la présence de facteurs inhibiteurs de l'extrémisme violent tels que la perméabilité continue des frontières ; les conflits interethniques transfrontaliers ; la religion et la pauvreté, des facteurs de résilience, tels que les alliances interethniques et de parenté ; la tolérance religieuse ; l'engagement de l'Etat au renforcement de la démocratie ; la sécurité et la prospérité, pourraient être de nature à freiner cette avancée.

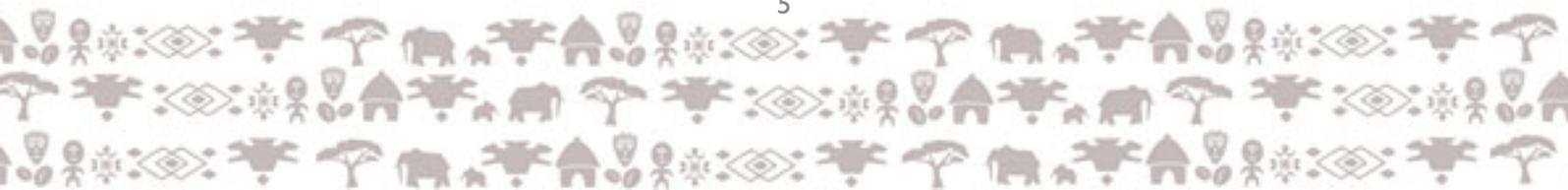
Procéder à l'AEP de la gouvernance locale et de la sécurité s'avère nécessaire pour mieux identifier les facteurs susceptibles d'aider à contenir la montée de l'extrémisme violent.

2.2. Objectifs de l'étude et questions de recherche

Conformément aux termes de référence, l'objectif général de la mission était de comprendre et cartographier les dynamique de pouvoir de la gouvernance locale, plus précisément cartographier les institutions et les réseaux des acteurs étatiques locaux et décentralisés ainsi que leurs interactions, décrire les systèmes informels et formels qui favorisent ou entravent le système de gouvernance de suivre les cadres juridiques établies, comprendre les interactions de la gouvernance communautaire et coutumière avec le système étatique et les effets habilitant et inhibiteurs, et identifier les décideurs et « spoilers » formels et informels dans une gouvernance locale efficace dans ses diverses dimensions telles que les ressources financières, l'influence politique et la communication.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

- Faire une brève revue de littérature sur la gouvernance locale dans les régions ciblées.
- Faire l'inventaire des principaux programmes du gouvernement et des bailleurs de fonds dans différents domaines (tous les secteurs), avec un accent sur la gouvernance locale, la décentralisation, l'amélioration des services de base, le développement communautaire, la consolidation de la paix, etc.
- Analyser le système gouvernemental, notamment l'organigramme des structures gouvernementales et leur contact avec les autorités dites traditionnelles ou coutumières.
- Comprendre la gestion du pouvoir au niveau local et les liens avec les responsables frontaliers au Mali et au Burkina Faso.





- Faire une analyse dans chacune des zones d'intervention afin de relever les singularités de chaque zone.

L'AEP de la gouvernance locale dans les zones frontalières du nord de la Côte d'Ivoire devait permettre d'apporter une réponse aux principales questions suivantes :

- Quelle est la dynamique du pouvoir local autour de la gouvernance ? qui contrôle le pouvoir / la prise de décision ? comment sont gérées les ressources destinées aux services de base ? et quelles sont les lacunes dans la prestation de services de base, y compris la protection des biens et des personnes ?
- Quels sont les intérêts des dirigeants ? Qu'est-ce qui entrave ou facilite l'atteinte de leurs objectifs ? Comment reflètent-ils ou ignorent-ils ceux des citoyens ?
- Quelles sont les relations entre les jeunes et les femmes et les acteurs étatiques dans les zones frontalières du nord ? notamment, quels sont les mécanismes de consultation et de participation des jeunes et des femmes à la gouvernance locale ? Quel est le rôle des femmes dans ces zones ?
- Quels sont les points d'entrée programmatiques ainsi que les ouvertures positives pour le projet R4P en matière de gouvernance locale ? Quelles sont, par zone, les chances de réussite des campagnes de plaidoyer du Projet destinées à combler les lacunes constatées ? Dans quelle mesure peut-on classifier les zones frontalières de manière à considérer qu'une zone est un espace « non gouvernée » ?
- Existe-t-il des « champions » avec lesquels l'équipe projet peut travailler pour faire avancer la gouvernance et la résilience communautaire face à l'extrémisme violent ? Dans ce cadre,

quels sont les principaux acteurs issus de la société civile dans les zones d'intervention du projet, leur crédibilité, leur mission et leur capacité à produire des résultats concrets ?

2.3. Méthodologie de l'étude

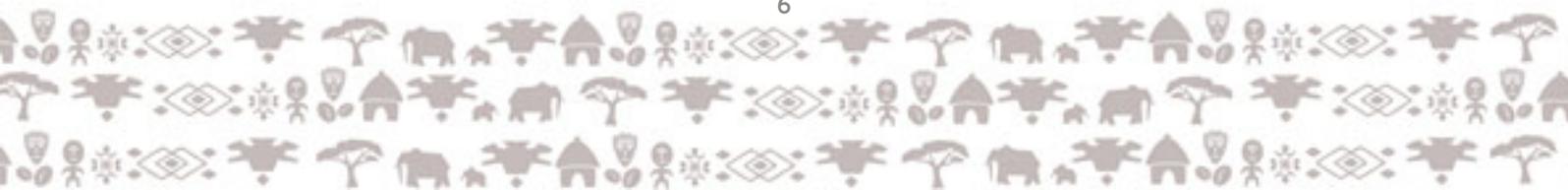
L'étude a été axée sur une méthode exploratoire, analytique et participative dans une approche holistique. Elle a été basée sur la recherche qualitative avec une grande diversité d'outils et de techniques pour la collecte et l'analyse des données pour atteindre les objectifs de la mission. Les principales étapes de la mise en œuvre de l'étude ont été :

- Réunion de lancement de la mission le 6 décembre 2021 entre EAI et la CAPEC.
- Réunion de présentation de la méthodologie de l'étude le 7 décembre 2021 avec la participation de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), EAI et l'équipe de chercheurs de la CAPEC.
- Formation de l'équipe de recherche sur la méthodologie PEA les 7 et 8 décembre 2021
- Revue documentaire initiale² ayant notamment permis de finaliser les outils de collecte de données notamment le guide d'entretien³.
- Formation des agents par la CAPEC le 13 décembre 2021.

Collecte de données s'est déroulée en deux (2) phases dans la zone ciblée par l'étude : dans les régions du Folon et de la Bagoué (14 - 23 décembre 2021) et dans les régions des Savanes, du Tchologo et du Bounkani (5 - 15 janvier 2022). Elle a permis de réaliser des entretiens avec les acteurs de la gouvernance locale dans chaque région et chaque localité visitée ; collecter, selon la disponibilité, des

² La liste des documents consultés est présentée en annexe

³ Voir guide d'entretien en annexe





données administratives et faire des observations directes sur le terrain.

Au total, 160 entretiens et 37 discussions de groupe ont été menés auprès de 407 individus dont 21.30% de femmes représentant la diversité des acteurs de la gouvernance locale notamment :

- Les autorités administratives : Préfets et Sous-Préfets
- Les collectivités locales : Conseil régionaux, mairies
- Les leaders communautaires : Chefferies locales, chefs de communautés, guides religieux, responsables associations de femmes / jeunes, président de quartier
- Le secteur privé formel et informel notamment certaines entreprises et autres groupements d'intérêts économiques (commerce, agriculture, orpaillage, transport, comité villageois de gestion des ressources naturelles)
- Les membres des communautés locales : autochtones et allogènes
- Les responsables et/ou agents de l'administration déconcentrée dans de secteur spécifiques tels que l'éducation, la santé, mines et énergie, agriculture
- Les structures techniques ou de coordination sectorielle au niveau local telles que les Comités de Développement Local Minier (CDLM), les Comités de gestions de l'éducation et de la santé, et l'Agence Emploi Jeunes (AEJ)
- Les institutions de sécurité dont le Groupement Tactique Interarmées (GTIA), la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, et les Gardes des Eaux et Forêts
- Des acteurs formels et informels pertinents : grain, agents des radios de développement
- Les équipes opérationnelles d'EAI dans les zones visitées

Analyse des données et élaboration des rapports à travers la technique de l'analyse factorielle exploratoire du contenu des entretiens individuels et des entretiens de groupe. Elle a été complétée par la triangulation des informations collectées pour assurer la qualité et la cohérence des informations obtenues auprès des différentes sources de collecte de données (entretiens et données administratives).

Cette approche a permis de décrire, d'examiner et d'expliquer la dynamique des relations entre les différents éléments permettant de se prononcer sur les facteurs fondamentaux, les règles du jeu, la situation actuelle et la dynamique de la gouvernance locale.

L'analyse a également permis de se prononcer sur la situation de la gouvernance de chaque région à partir d'un certain nombre de critères (voir ci-dessous), de proposer des actions susceptibles d'être mises en œuvre par le projet R4P et les acteurs clés à cibler pour faciliter ces processus.

Ce processus d'exploitation des données a ainsi permis de fournir, au cours de la collecte de données, des rapports de synthèse sur les constats effectués mais surtout d'élaborer le présent rapport qui, après une brève revue de la littérature sur la gouvernance locale, présente la zone d'étude, et l'analyse de la gouvernance locale et les implications pour le projet R4P.

Les résultats de la recherche doivent être interprétés en gardant à l'esprit les limites suivantes : L'indisponibilité des données administratives actualisées sur l'état de la gouvernance. Également, certains acteurs de la gouvernance locale n'ont pas pu être rencontrés du fait de leur absence dans les localités visitées.



Images de la phase de collecte des données



Entretien avec le secrétaire général de la préfecture de Ferké



Entretien avec la cellule civilo-militaire (CCM) de Ferké



Visite au Collège Sikolo



Entretien avec des jeunes de Doropo



Visite d'un site minier artisanal à Kong





Entretien avec de jeunes mineurs à Téhini

3. Brève revue de la littérature sur la gouvernance locale

La notion de gouvernance englobe les capacités de coordination des acteurs publics dans une organisation du territoire. Elle met en synergie les acteurs privés et leur organisation industrielle d'une part, et d'autre part, les acteurs publics et l'organisation institutionnelle (Guesnier, 2006). La gouvernance peut se définir comme les modalités de gouvernement régissant les agglomérations et par extension, l'action publique territoriale (Leloup et al., 2005).

Le concept de gouvernance a été mobilisé par la théorie des coûts de transaction qui rejette l'idée selon laquelle le prix du marché est le seul agent de régulation des échanges (Coase, 1937). Dans la gouvernance le raisonnement est plutôt en termes des coûts de transaction pour désigner la nature des coordinations entre individuels et collectifs

(Leloup et al., 2005). Dans cette perspective, la gouvernance peut être définie comme « un mode de gouvernement local centré sur les acteurs locaux et faisant apparaître ainsi un recours plus large au marché, à la délégation, au partenariat, etc. » (Leloup et al., 2005).

La gouvernance locale implique de passer des affaires publiques centrales aux affaires locales. Ce passage suppose donc que l'Etat, autrefois unique acteur, se dessaisisse de certaines de ses attributions pour les transférer à des collectivités territoriales décentralisées. Selon Blundo (2002), elle relève d'une réorganisation des techniques de gouvernement, par le transfert des compétences de régulation, autrefois étatiques, vers des acteurs non-étatiques, individuels ou collectifs, auxquels on confère des qualités de responsabilité et de rationalité.

La gouvernance locale couvre donc les relations entre les acteurs étatiques dans leur présence locale et les autres acteurs de



la société (Jessop 1997 ; Le Galès 2011). Elle souligne particulièrement les modalités de coordination entre ces divers acteurs qui les font contribuer à des projets communs (Rey-Valette et al. 2010). Selon les rapports de force, la gouvernance locale se manifeste sous divers types qui, selon Bozzini et Enjolras (2011), peuvent être centrés sur l'État ou sur la société ou, selon Arnouts et al (2011), s'échelonner sur la gouvernance hiérarchique et l'auto-gouvernance qui sont les deux extrêmes.

La gouvernance locale peut-être influencée par cinq (5) facteurs d'ordre interne que sont le contrôle et la reddition des comptes, la planification stratégique, la planification opérationnelle, les mécanismes de gouvernance et l'accomplissement de la mission (Turbide et Zúñiga-Salas, 2014). Une bonne gouvernance locale suppose que les membres du conseil préfectoral ou municipal veillent à ce que certains éléments de contrôle soient mis en place et à recevoir des comptes sur lesdits éléments.

Ces différents éléments peuvent être liés aux différentes composantes de la gestion financière ou des ressources humaines. L'obligation de rendre compte (Busson-Villa, 1999 ; Carassus et al, 2013 ; Tankpé, 2015) et la planification stratégique sont au centre des préoccupations dans les collectivités décentralisées.

Toutefois, bien que plusieurs de ces pratiques soient privilégiées par la littérature en gouvernance comme étant « les meilleures pratiques à suivre », il reste que chaque conseil communal ou régional s'adapte à sa réalité. Suivre exactement ces « bonnes pratiques » ne garantit pas l'exercice d'une gouvernance saine. Ces pratiques sont de nature politique et hétérogène dans le contexte ivoirien, donc difficiles à cerner.

D'où la valeur ajoutée et la pertinence de cette étude, dont l'objectif est d'identifier les pratiques susceptibles d'améliorer la

gouvernance locale dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire.

4. Présentation de la zone d'étude

Figure I: Carte de la Côte d'Ivoire

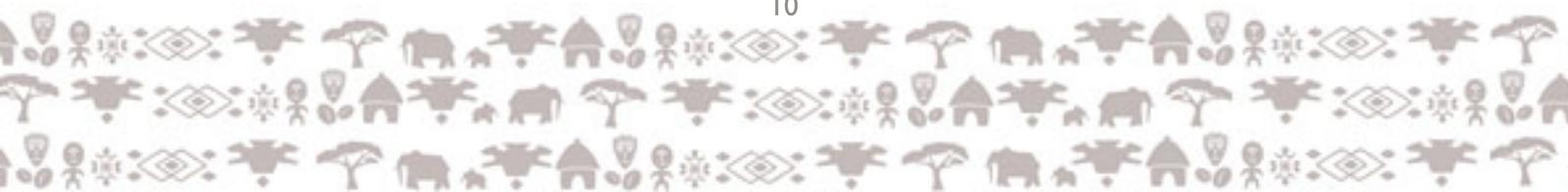


SEQ Figure * ARABIC I : Carte de la Côte d'Ivoire

La zone d'intervention du projet R4P, qui constitue également la zone d'étude comprend toutes les régions qui s'étendent tout le long de la frontière nord de la Côte d'Ivoire avec le Mali et le Burkina Faso. Les régions ciblées sont :

- Les régions du Folon, de la Bagoué et du Poro, frontalière avec le Mali
- La région du Tchologo, frontalière avec le Mali et le Burkina Faso
- La région du Bounkani, frontalière avec le Burkina Faso

La population des régions de la zone frontalière nord est d'environ 2.000.000 habitants en 2014 selon les estimations de l'Institut national des statistiques (INS). C'est une population en majorité jeune qui est composée d'environ 50% de femmes.





Sur cette vaste superficie d'environ 80.000 km² vivent principalement les populations autochtones malinkés, les sénoufos, les koulangos et les lobis. A celle-là s'ajoutent les communautés étrangères principalement de la Guinée, du Burkina Faso et du Mali. La population est majoritairement musulmane et animiste.

Dans cette zone, le climat est principalement de type soudanais. La végétation est celle de la savane herbeuse très boisée avec, par endroit, des galeries de forêts le long des cours d'eau (cas de la forêt classée du mont Mandant, dans le Folon, ou encore du parc national de la Comoé, dans le Bounkani, qui s'étend sur plus de 11.000 km²).

Ce climat et cette végétation sont favorables au développement d'une économie agro-pastorale qui occupe la grande majorité de la population. Les activités économiques dans la zone sont dominées par les cultures de rente (noix de cajou), les cultures de base (sorgho, maïs), les produits maraîchers et l'élevage. Elle possède de petites unités industrielles basées sur les produits agricoles notamment l'anacarde, le coton, le karité ou encore le miel. L'environnement économique est marqué, ces dernières années, par l'apparition des activités minières formelles et informelles dans la majorité des régions de la zone.

La zone possède également un patrimoine culturel et touristique diversifié avec plusieurs rites traditionnels authentiques (cérémonie du « poro », danse du N'Goron, fête de l'igname, etc.) mais également plusieurs sites naturels (Parc de la Comoé, Mosquée de Kong, etc.).

En dépit de ces atouts agro-écologiques, la zone frontalière nord de la Côte d'Ivoire présente des taux de pauvreté assez élevés (66,79% selon l'enquête sur le niveau de la vie, 2015) comme indiqué ci-contre.

Tableau I : Taux de pauvreté par région

Région	Taux de pauvreté
Bagoué	77.22%
Bounkani	57.81%
Folon	71.29%
Poro	69.37%
Tchologo	52.37%

5. Résultats du PEA de la gouvernance locale

5.1. Facteurs fondamentaux

Dans le cadre de l'étude, les facteurs fondamentaux sont les principaux éléments et acteurs structurels qui affectent le caractère et la légitimité de l'État, le système politique et les choix économiques.

5.1.1. Cadre institutionnel national marqué par la « maîtrise » par l'Etat de la gouvernance locale (processus administratifs, prestation de services de base) au gré de ses intérêts en perpétuelles mutations

Le Gouvernement organise la gestion de l'Etat par les actes institutionnels qu'il prend (décrets, arrêtés). Les décisions politiques et administratives de l'Etat reflètent avant tout ses intérêts : Changements des subdivisions administratives, création d'organes au niveau décentralisé, nominations des autorités politiques et administratives, allocation des ressources, etc. Le résultat sur le terrain est un manque de concentration singulière et une absence de continuité non seulement de la stratégie, mais aussi des institutions responsables de la mise en œuvre de cette stratégie.

Pour preuve, la récente création des districts autonomes qui constituent des organes « au-





dessus » des collectivités locales⁴. Ou encore les prérogatives d'allocation des ressources (subventions) dont une faible partie des ressources sont transférées aux collectivités locales et une autre gérée directement par l'Etat à travers les ministères sectoriels. Selon une étude de l'Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire (2016), sur la période 2011 – 2015, 83% des ressources dédiées aux collectivités territoriales (mairies et conseils régionaux) ont été exécutées directement par les ministères sectoriels⁵.

Les décisions et actions du Gouvernement s'inscrivent donc dans une vision de gestion administrative mais également visent une reconnaissance et des retombées politiques auprès des populations ; créant des tensions et une concurrence avec les intérêts et les actions du gouvernement local lui-même.

5.1.2. Faiblesses chroniques des ressources des collectivités locales limitant leur légitimité dans la fourniture des services de base aux populations

Au niveau local, les principaux acteurs d'impulsion du développement sont les Conseils Régionaux et les Mairies selon une aire de compétence et des attributions bien précises. En effet, la Loi n° 2001-476 du 9 août 2001 d'orientation sur l'organisation générale de l'Administration territoriale fait,

de ces structures, des instruments de développement de proximité au profit des populations.

Les collectivités locales ont été, cependant, dans l'impossibilité d'agir efficacement au profit des populations pendant la décennie de crise. Toutefois, depuis les élections locales post-crisis, les collectivités tentent de « combler leur retard ». Comme indiqué par une personne interviewée dans la région du Tchologo : « Le Conseil Régional fait beaucoup ces derniers temps, par exemple le collège de proximité, le foyer des jeunes et ils ont fait un bâtiment à l'hôpital. Ce n'est pas suffisant mais par rapport à avant ça va ». Il en est pour preuve une augmentation des budgets triennaux d'investissement des collectivités locales dans le montant des subventions accordées par l'Etat aux collectivités locales⁶.

Comme l'indique la figure 2, on note une tendance à la hausse entre 2018 et 2020 avec un accroissement significatif entre 2018 et 2019 (31%) et une hausse moins marquée entre 2019 et 2020 (en moyenne 8%). Également, sur la même période, la part de l'investissement, dans le budget global, est passé de 62% à environ 69% par rapport au budget de fonctionnement. Cela traduit l'engagement du gouvernement, à doter les collectivités locales de moyens nécessaires pour adresser les questions de développement qui relèvent de leurs prérogatives

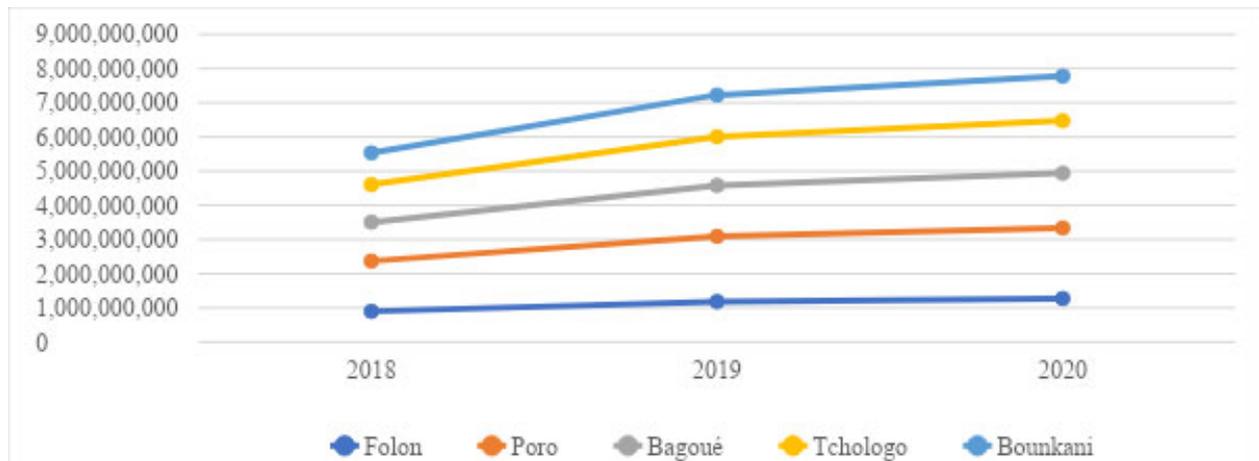
⁴ Décret N°2021-276 du 9 juin 2021

⁵ Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire et CGLU Afrique, 2016 : Évaluation rétrospective et prospective du coût des compétences transférées par l'Etat aux collectivités territoriales et aux districts autonomes de Côte d'Ivoire

⁶ Loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales, l'Etat concourt aux budgets des différentes collectivités territoriales en leur octroyant une quote-part du produit de certains impôts et des dotations budgétaires annuelles dans le cadre de leur fonctionnement et de la réalisation de leurs investissements



Figure 2: Evolution du budget d'investissement 7 des zones de l'étude de 2018 à 2020



Source : auteur à partir des données de la Direction Générale du Trésor

Cependant, il est à noter, que cette subvention est rarement transférée, en totalité, aux collectivités par l'Etat. Cela crée donc un déséquilibre dans le potentiel d'intervention des collectivités locales pour la mise en œuvre de leur programme de développement.

A cela, il faut ajouter le fait que les collectivités locales ont, dans leur grande majorité, de faibles capacités de financement domestique. A titre d'illustration, la mobilisation des ressources domestiques d'une Mairie visitée représentait seulement 13% du budget. La Mairie de Téhini dans la région du Bounkani collecte seulement, chaque semaine, entre 10.000 FCFA et 33.000 FCFA pour les recettes sur les activités commerciales locales.

En définitive, lourdement affectées par la décennie de crise socio-politique, les collectivités locales tendent à se relever progressivement mais du fait de leurs ressources limitées face à des besoins accrus, il y a une certaine délégitimation de ces autorités aux yeux des populations dans

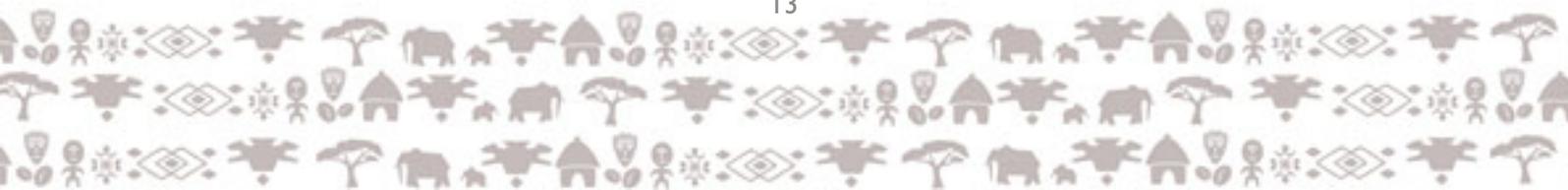
leurs capacités à fournir les services primaires relevant de leurs prérogatives.

5.1.3. Mécanismes de gestion des ressources naturelles limitées

La terre, les ressources en eau et les pâturages sont l'objet d'une pression de la part de quasiment tous les acteurs, ayant pour la plupart des intérêts divergents : autorités politiques et administratives, propriétaires terriens, agriculteurs, éleveurs, entreprises aurifères, orpailleurs clandestins, etc. Ces ressources constituent les principaux enjeux des relations entre les parties prenantes au niveau local sur fonds d'intérêts politique et socio-économique.

Dans cette situation, le cas de l'orpaillage clandestin peut être mis en évidence. L'orpaillage constitue une activité de résilience face à l'accès limité aux opportunités économiques et à l'emploi dans les zones frontalières du nord. Selon les acteurs des administrations et les leaders communautaires, le faible engouement des jeunes pour les opportunités économiques

⁷ Source : Annexes des lois de finance 2018, 2019, 2020 sur le concours financiers aux collectivités territoriales





(exemple des travaux à haute intensité de main d'œuvre de l'Agence Emploi Jeunes), est notamment le fait de la rente de l'orpaillage. En effet, les gains réalisés dans cette activité sont perçus comme plus attrayants par les jeunes, au regard du modèle de réussite qu'ils se sont forgés.

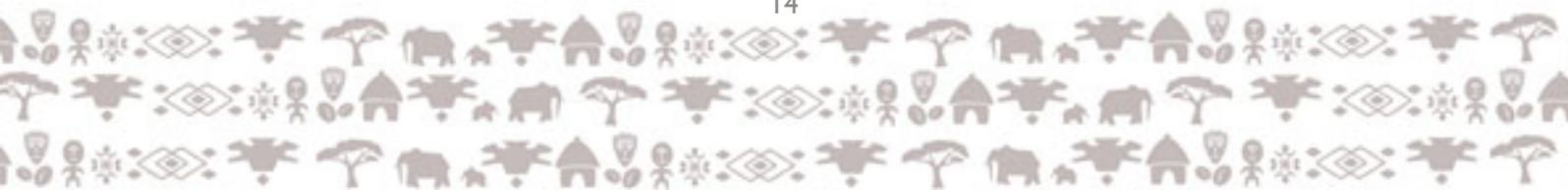
Concernant les conflits fonciers, ils sont complexes et sous-tendus par des logiques d'intérêts divergents pour lesquelles les acteurs en présence mobilisent des réseaux de pouvoir et d'influence. D'un côté les autochtones, propriétaires terriens, perçoivent la terre comme une source de revenus en termes d'exploitations agricoles ou de dividendes issus des transactions avec un tiers et aussi de marqueurs d'identité de l'autochtonie. D'un autre côté, les allogènes (notamment peulh) l'appréhendent comme un lieu à partir duquel ils construisent toute leur vie et celle de leurs animaux à la recherche de nourriture. En effet, la végétation des localités nord, mieux adaptée au développement des activités pastorales, est aussi un espace propice pour répondre aux chocs climatiques (la sécheresse) dans les régions sahéliennes, au Mali et au Burkina Faso en particulier. Lors de la période de sécheresse par exemple, il y a donc une compétition sur les espaces de pâturages d'une part entre éleveurs (transhumants et sédentaires locaux) et d'autre part entre agriculteurs et éleveurs.

La rareté des aires de pâturage est à la base de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs notamment autour des points d'eau. La nécessité de créer des couloirs de transhumance et des zones de pâturage

adaptées au bétail contribuera à réduire ces conflits assez récurrents.

De ce fait, les ressources naturelles sont sources de conflits, actuels et à venir, susceptibles d'entacher la cohésion sociale. Les risques sont d'autant plus élevés que la transparence et la crédibilité des mécanismes de gestion de ces ressources sont régulièrement remises en cause par les communautés en raison de conflits d'intérêts entre acteurs qui animent ces cadres. En effet, du fait de la proximité culturelle qui favorise le tutorat, l'on observe souvent que les leaders communautaires, détenteurs du pouvoir de justice en cas de règlement amiable (première instance des procédures de résolution de ce type de conflit), sont eux-mêmes propriétaires de bétail ou bénéficient de largesses des mis en cause (dons de bétails), limitant ainsi leur capacité à prononcer des décisions équitables.

La frustration qui résulte du sentiment d'injustice que cela crée et les coûts (coûts des experts du ministère de l'agriculture, coûts de transports, etc.) associées à la poursuite de la procédure dans les instances supérieures (sous-préfecture, puis préfecture le cas échéant), ne donne que la violence (destruction du cheptel, affrontements) comme alternative pour obtenir des réparations (psychologiques). Comme indiqué par une personne rencontrée dans le Folon : « (...) parfois, les flanchés (peulhs) ont pour tuteurs les chefs qui règlent les conflits. Ils leur donnent des bêtes pour obtenir leur protection ».





5.1.4. Normes sociales et culturelles qui affectent l'allocation des ressources et la gestion des conflits intra et intercommunautaires

La zone frontalière nord est occupée principalement par des autochtones malinkés, sénoufos, koulangos et lobis et également les communautés étrangères (surtout Guinée, Burkina Faso et Mali). Elle est en partie musulmane et animiste. Cette hétérogénéité constitue autant de diversité dans les normes sociales et culturelles intracommunautaires dans l'affectation des ressources (attribution des terres) et la gestion des conflits.

On distingue également des alliances inter-ethniques (koulango – lobi – sénoufo) qui constituent des socles de prévention et de gestion des conflits. Ces normes s'étendent au-delà des frontières où l'on constate une proximité culturelle et religieuse avec des populations des pays voisins (Mali et Burkina Faso). Toute chose qui facilite la collaboration en cas de conflits.

5.1.5. Impact de la décennie d'instabilité qui crée des besoins sociaux difficiles à combler totalement à court et moyen terme

La décennie d'instabilité sociopolitique de la période 2002 – 2011 en Côte d'Ivoire et particulière dans les zones frontalières nord, a aggravé les inégalités sociales qui existaient déjà. L'Etat s'est trouvé dans l'impossibilité d'élargir le cercle des bénéficiaires du système de redistribution. Face à cette absence de l'Etat dans les régions frontalières, on a assisté à la dégradation des infrastructures et équipements des services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, l'électricité, de la salubrité et

l'accès à l'emploi et opportunités économiques.

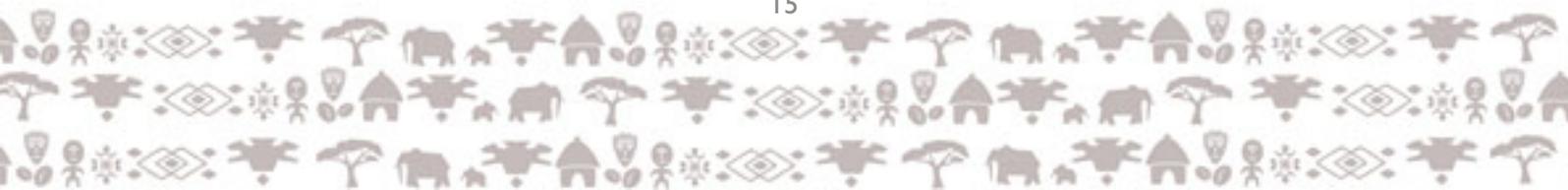
Cela a créé un défi encore plus grand pour l'Etat et les collectivités locales dans la réponse à apporter aux besoins de services de base des populations. Il est à noter une dynamique positive dans la plupart des secteurs socioéconomiques depuis 3-5 ans du fait, notamment, d'importants investissements de l'Etat⁸ dans les services sociaux avec l'appui des partenaires au développement. L'Etat a fait plusieurs réalisations dans le cadre du programme présidentiel d'urgence, du programme social du gouvernement ou encore lors des visites d'Etat du Président de la République. Cette dynamique, bien qu'admise par les populations, reste insuffisante, au vu de l'ampleur des besoins.

Ce recul de l'Etat et des collectivités dans leurs missions régaliennes a contribué à leur délégitimation progressive auprès des populations du fait d'une redéfinition de la perception de ces structures par les populations et d'un sentiment d'abandon encore prédominant. Comme indiqué par un interviewé dans le Folon : « on a le sentiment d'une région délaissée, abandonnée. Tout se trouve à Odienné que ce soit le trésor, la banque ».

5.2. Règles du jeu

Les règles du jeu portent sur une analyse des institutions formelles et informelles (règles et normes) qui influent sur le comportement des acteurs, leurs incitations, leurs relations et leur capacité d'action collective. Cela comprend à la fois le cadre formel constitutionnel et juridique, ainsi que les normes informelles et les traditions sociales et culturelles.

⁸ Voir <https://vuedynamique.psgouv.com/psgouv/>





5.2.1. Des règles formelles faiblement appliquées

La gouvernance locale est régie par plusieurs textes sur l'organisation politique, administrative et financière des relations entre l'Etat et les collectivités locales. L'analyse montre que ces règles placent l'Etat dans une position de « domination » des collectivités. Se trouvant dans une position de « compétition » avec les collectivités, notamment pour la reconnaissance de la paternité des actions directes de développement menées, la mainmise de l'Etat central sur l'allocation des ressources publiques contribue à son positionnement politique.

Cela dans un jeu d'influence dans lequel le Gouvernement, reste le maître du jeu. C'est une façon pour le Gouvernement d'essayer de prendre le dessus dans le jeu de l'influence, du pouvoir et du prestige au niveau local.

Le fonctionnement des collectivités locales est marqué par l'absence chronique des membres des conseils municipaux et régionaux sur le territoire local, contrairement aux dispositions légales. Les populations ont relevé plusieurs cas d'absence des élus / cadres aux réunions des organes des collectivités locales. Comme indiqué par une personne rencontrée dans le Bounkani : « les cadres de Téhini ne s'impliquent pas dans le développement de leur localité, ils ne viennent pas aux réunions. Le Conseil municipal a été repoussé plus de deux fois avant de pouvoir se tenir ». Cela limite les capacités des membres à répondre efficacement aux aspirations des populations dans la formulation des politiques de développement et représenter leurs intérêts.

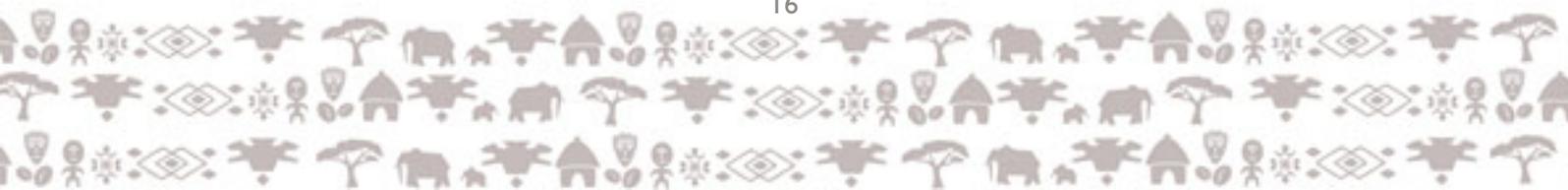
Concernant les ressources naturelles, plusieurs textes existent pour réglementer

leur gestion. On peut mettre en évidence l'existence de cadres de règlements des conflits, de négociation et d'apaisement liés à la transhumance et à la démarcation des frontières (CCM, CVT), les initiatives transfrontalières des organisations internationales notamment l'OIM⁹ à travers des rencontres et des formations des populations transfrontalières. Comme indiqué par une personne rencontrée : « Des organisations internationales comme l'OIM travaillent avec les populations [rencontres, formations] aux frontières pour créer une collaboration entre villages frontaliers, pour l'entente et la cohésion sociale [Côte d'Ivoire, Guinée et Mali] ».

Cependant les règles relatives à la gestion des ressources naturelles sont très peu appliquées (foncier, délimitation des territoires des exploitations aurifères, etc.). On peut notamment citer le cas de l'opacité et l'inefficacité de la gestion et de la redevabilité des CDLM qui a été indiqué par la plupart des personnes rencontrées. Cette structure a été mise en place pour assurer l'application du contenu local dont les principes sont ancrés dans la loi n° 2014-138 du 24 mars 2014, portant code minier. Cette loi par exemple, oblige l'industrie minière à transférer 0,5% du chiffre d'affaires aux localités situées dans un rayon de 15 km des sites d'exploitation.

Ces ressources devraient, dans une approche participative, concourir à des investissements qui améliorent l'accès aux services de base dans les localités. Mais le fonctionnement opaque et isolé a installé une crise de confiance profonde entre les communautés et l'équipe de la CDLM, à Tengréla spécifiquement. Cette situation s'explique par des jeux d'intérêts (collusion)

⁹ OIM : Organisation Internationale pour les Migrations





des leaders locaux pour s'accaparer cette partie de la rente des ressources naturelles.

Concernant les ressources en eau, on note une inefficacité des comités villageois de règlement des conflits et une accentuation des tensions entre éleveurs et agriculteurs. Les constats font même état de l'implication des dozos, comme forces de contrôle et de gestion des conflits éleveurs – agriculteurs et de la transhumance (cas de Minignan, Kimbirila, Sokoro dans la région du Folon).

Cette confrérie de chasseurs organise des patrouilles nocturnes, des saisies de bétail, fixe et assure la gestion des amendes en cas de non-respect des heures ou en cas de dégâts. Cela traduit l'implication d'acteurs non institutionnels dans la gestion des ressources et contribue à alimenter le sentiment d'injustice des éleveurs quant aux mécanismes de gestion des conflits et de réparation des dégâts de culture.

Les entretiens ont permis de mettre en évidence des ententes permettant, quasiment à tous les intervenants, d'être « intéressés » sur les ressources issues de la gestion des ressources naturelles. Comme indiqué par une personne rencontrée dans le Tchologo : « chaque quinzaine, on s'est entendu avec eux. Tout le monde est géré (police, gendarme, douane, militaire etc.) moi-même je suis le responsable. On donne pour chacun sans téléphone. Quand vous devez vous voir, il n'y a pas de téléphone y a rien, tu m'as pas vu, je t'ai pas vu puisque c'est illégal ».

A propos des juridictions, la plupart des personnes rencontrées ont affiché peu de confiance aux autorités judiciaires. Elles ont en outre dépeint la justice comme une entité géographiquement difficile d'accès dont elles ignorent les procédures.

La mauvaise qualité dans la fourniture des services publics de base est également

décriée par les populations bien que l'Etat ait réglementé tous les secteurs : éducation, santé, etc. Tous ces facteurs cités ci-dessus entament la perception de l'efficacité de l'Etat et des gouvernants locaux. A ce niveau, il a été constaté des écarts en termes de personnel, plus ou moins accentués, pour la plupart des structures déconcentrées de l'Etat dans les départements notamment la santé et l'éducation. Cela constitue un manquement aux engagements de l'Etat en matière de normes de services de base pour ces zones, mais signifie également que les populations n'ont pas accès aux services les plus élémentaires, qu'elles considèrent comme relevant de la responsabilité de l'Etat.

5.2.2. Les pratiques et arrangements informels, basés sur les normes sociales, comme palliatif aux insuffisances des cadres classiques de concertation

Plusieurs cadres de concertation existent au niveau local pour favoriser le dialogue entre les communautés. Ce sont des cadres de concertation homogènes ou hétérogènes entre les communautés ou encore entre les autorités politiques et administratives et les populations. Ces cadres, notamment entre les communautés, rencontrent plus l'adhésion des populations que les cadres formels. Cela est du fait des proximités socioéconomiques et même professionnelles des participants. A titre d'illustration, on peut citer le cas de Minignan où la chefferie et les chefs de communautés (kablas) ont utilisé les rapports de tutorat comme cadre d'influence positive dans le règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs ou encore la mise en place de comités de veille dans les villages (cas de Kapégoué) et campements peuhl (cas de Flabougou) reconnus par les autorités administratives.

On note l'« explosion » des canaux d'informations et des cadres de concertation informels qui traduisent des besoins





d'informations et de concertations sectorielles sur des problèmes spécifiques de certaines catégories socioprofessionnelles de population. Cela traduit une crise de confiance envers les canaux classiques dans un environnement marqué également par un manque d'information des populations sur les réalisations de l'Etat et des collectivités locales.

5.2.3. *Les jeux d'influences politiques*

On note un jeu d'influence politique impliquant les élus / cadres des régions et les populations principalement les leaders communautaires et les jeunes.

Les actions des élus / cadres sont orientées vers un positionnement et une visibilité politique. Pour cela, ils mobilisent les leaders communautaires, par des promesses de développement, des offres d'opportunités économiques à leurs proches ou encore des dons lors des cérémonies locales. Comme indiqué par une personne rencontrée dans la région de la Bagoué : « Les conseillers sont des vieux. Si tu as une grande cour avec beaucoup d'électeurs, on te prend comme conseiller alors qu'ils n'ont pas nécessairement la capacité de donner les idées ».

Concernant les jeunes, plusieurs actions sont menées par les élus / cadres pour s'attirer leurs faveurs : offres d'opportunités économiques, dons aux « grins », etc. Les « grins » sont des espaces d'échanges informels entre les jeunes. Ils deviennent de plus en plus l'expression d'une appartenance politique et de défense des idéologies politiques des élus et cadres. Les « grins » deviennent donc des cadres de division de la jeunesse par les élus et cadres par des idéologies et promesses électorales. Une personne interviewée dans la région du Bounkani disait : « Il y a la manipulation politique des jeunes par les élus ou cadres. Ils font des dons de 20.000 FCFA ou 30.000

FCFA aux jeunes. Aujourd'hui, chaque élu ou cadre a son « grin » pour défendre ses intérêts ».

Selon les jeunes et les femmes, les campagnes sont les périodes où les cadres et élus annoncent des opportunités d'emploi et de financement pour la population. Toutefois, ces annonces restent malheureusement des promesses qui ne voient pas le jour. Cette situation crée une crise de confiance entre les élus / cadres et les populations. « Chaque fois qu'il y a élection, député, conseil régional, les candidats viennent nous rencontrer et nous en parlons avec eux mais le problème ne se résout jamais depuis 10 ans ou 20 ans ».

En dehors des périodes électorales, les jeux d'influence continuent concernant les ressources allouées aux associations de jeunes par les collectivités. En effet, ces ressources sont très faibles et leur mise à disposition est comprise par les jeunes comme étant liée aux périodes électorales sur fonds d'opacité : « Nous participons à la présentation des budgets mais nous ne recevons pas une copie, on nous présente simplement le budget, c'est tout. Le budget octroyé est seulement à 300.000 FCFA. Le souci du conseil régional est politique et non le développement ».

Avec les prochaines élections locales de 2023, cette manipulation des jeunes va s'intensifier et constitue un risque de conflits au niveau local.





5.3. Situation actuelle : ici et maintenant

5.3.1. Accès aux services de base¹⁰

Il ressort des entretiens réalisés, des documents analysés et des observations effectuées que, globalement, les populations des zones frontalières ont faiblement accès à des services sociaux et des infrastructures socio-économiques en quantité et en qualité.

- *En matière de santé* : Bien qu'il existe des disparités entre les districts sanitaires, les données sur la situation sanitaire montrent une couverture satisfaisante des établissements sanitaires, notamment de premier contact, une faible disponibilité du personnel qualifié et un faible plateau technique. A cela s'ajoute une crise de confiance dans le personnel soignant du fait du mauvais accueil et des barrières culturelles et linguistiques avec les populations diverses. Cette situation qui entrave la qualité des soins est, dans l'ensemble, décriée par les populations. On assiste même, dans certaines localités de Tengréla, à un exode sanitaire pour se rendre au Mali où les prestations médicales ont la réputation d'être moins onéreuses et le personnel de santé plus accueillant (proximité culturelle).
- *En matière d'éducation* : Dans toutes les régions frontalières, on note des taux de scolarisation (primaire et secondaire) généralement en deçà des moyennes nationales, des taux d'encadrement généralement élevé et une inégalité de répartition des enseignants surtout au niveau rural. A cela s'ajoute le fait qu'une grande majorité d'écoles présentent une absence des commodités telles que : eau et électricité, latrines. Tous ces facteurs expliquent la faiblesse des résultats

scolaires aux examens de fin d'année 2020. Également, au niveau rural, on note la désertion des enseignants vers la ville, du fait du manque d'infrastructures de base pour assurer une certaine qualité de vie à leur famille, et l'abandon scolaire dû à la migration permanente des parents (par exemple à la recherche d'or).

- *En matière d'accès à électricité* : L'étude note une dynamique positive, globalement confirmée par les personnes rencontrées. Le taux de couverture de l'électricité dans les zones nord est passé globalement de moins de 20% à des taux supérieurs à 80% (sauf la région du Bounkani qui a un taux encore faible en comparaison). Cela s'explique par l'avènement et l'intensification du programme gouvernemental d'Electricité pour tous depuis 2014 – 2015. Toutefois, plusieurs constats font état d'une extension du réseau qui n'évolue pas suivant l'urbanisation croissante (création de nouveaux quartiers). Également, dans les villages, l'accent est plus mis sur l'éclairage public, c'est-à-dire l'éclairage des voies principales et non dans les ménages et les quartiers.
- *En matière d'accès à l'eau* : Comme pour l'électricité, la mission note un effort du Gouvernement, des collectivités locales et des partenaires au développement pour améliorer l'accès à l'eau potable notamment en milieu rural. La mission a pu constater des investissements en cours dans certaines localités par le Gouvernement et les collectivités locales. Néanmoins, ces efforts restent faibles au regard des besoins en eau surtout en milieu rural. C'est le cas, par exemple, dans les localités de Petit Nassian et Maniendougou, où les femmes et les enfants parcourent de longues distances à la recherche d'eau. De ce fait, les

¹⁰ Les services de base considérées dans le cadre de l'étude couvrent les aspects suivants : santé, éducation,

eau et électricité, emploi, infrastructures, accès à la téléphonie mobile, environnement et assainissement





populations jugent toujours « critique » leur situation d'accès à l'eau potable même si elles reconnaissent en général qu'il y a des améliorations.

- *En matière d'emploi* : La situation des jeunes est jugée préoccupante car pour la plupart désœuvrés, avec très peu d'opportunité d'emploi. Plusieurs s'orientent vers l'orpaillage clandestin dans les réserves et dans les autres sites jugés dangereux. Cependant, ces activités restent pénibles et peu productives et donc peu rentables.
- *Infrastructures économiques* : hormis les infrastructures sociales (santé, eau, éducation, etc.), les populations font, dans leur grande majorité, état des améliorations au niveau des infrastructures routières (routes neuves, routes réhabilitées, profilage de pistes, construction de ponts) depuis 2012 - 2013. Plusieurs projets d'amélioration des infrastructures routières sont également en cours, mais des observateurs dénoncent le fait que cela reste limité aux grandes artères urbaines. Les quartiers des villes et le niveau rural sont globalement desservis. Les populations décrient également le manque d'entretien des routes construites qui entraîne leur dégradation rapide.
- *Couverture en téléphonie mobile* : Les données de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire de janvier 2021 montrent une couverture relativement satisfaisante de l'accès des localités et des populations, de la zone frontalière du nord, à la téléphonie mobile notamment dans le Poro et le Tchologo. Elles montrent également, comme relevé par les populations, que plusieurs localités, notamment en milieu rural, restent encore sans couverture en téléphonie mobile malgré une extension accrue ces dernières années.
- *Environnement / Assainissement* : La mission a constaté que la question de

l'environnement et de l'assainissement est surtout le fait des collectivités territoriales qui sont jugées inefficaces en la matière par la population. Il existe des initiatives réalisées par les collectivités elles-mêmes ou parfois l'Etat avec l'appui des partenaires au développement. On peut citer l'appui matériel de certaines collectivités locales aux jeunes et aux femmes pour l'assainissement des villes (cas de Minignan, Téhini, Doropo et Bouna) ou encore le programme de travail à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) du ministère en charge de l'emploi des jeunes et/ou l'agence de gestion des routes (AGEROUTE).

Ce programme couvre les zones frontalières du nord, et contribue non seulement à l'assainissement des zones urbaines mais également, offre des opportunités d'emplois aux jeunes. Cependant ces actions restent sporadiques et non pérennes. Par endroits, elles sont même des sources de conflits avec les collectivités locales et constituent des risques d'instabilité locale du fait de la non-rémunération des jeunes et femmes recrutés pour ces travaux (cas de Kong).

Les défis restent cependant importants vu que la zone a été fortement impactée par « l'absence » de l'Etat et des faibles capacités d'investissement des collectivités locales pendant environ 10 ans (2002 – 2011) lors de la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire. Cela continue d'animer un sentiment, quasi-général, d'abandon de l'Etat, au niveau des populations de ces zones notamment en milieu rural. Cette affirmation est confortée par les propos de certains membres de focus group de la région du Tchologo en ces termes « il est mieux qu'on plante le drapeau d'un autre pays ici à Tengréla car nous ne sommes pas du tout considérés ».





5.3.2. Opportunités économiques

En majorité, les populations font cas de très faibles opportunités économiques qui leurs sont offertes dans leurs zones. En outre, plusieurs griefs sont relevés contre les programmes existants. En effet, selon les résidents locaux, celles qui existent sont offertes en grande partie à l'approche des périodes électorales, elles ne sont pas en quantité suffisante face aux besoins, elles ne couvrent pas toutes les zones et l'accès à ces opportunités n'est pas transparent puisqu'elles sont limitées aux proches des autorités administratives et politique (famille sociale ou politique).

Comme rapporté lors d'un focus groupe dans la Bagoué : « si on donne 10.000 FCFA à la Bagoué, Tengréla aura 500 FCFA, pendant que Boundiali à 8.000 FCFA et Kouto à 1.500 FCFA » ou encore une personne rencontrée dans la Bagoué : « on n'a rien eu comme projet ici par rapport aux femmes et aux jeunes. Pour le projet AEJ on s'est inscrit à Minignan puisqu'il y a des guichets dans les communes mais on n'a rien eu. On a peu de bénéficiaires, nous sommes toujours associés à Odienné. Odienné peut avoir 80% des bénéficiaires et Minignan 20% ».

Ces facteurs font qu'il y a un certain désintérêt des populations lorsque ces programmes sont lancés dans plusieurs zones. Pourtant, plusieurs programmes ont été lancés et exécutés dans les zones frontalières nord, depuis 2012-2013 par le Gouvernement, les collectivités locales et les partenaires au développement au profit des populations de la zone.

On peut citer les programmes d'appui à l'entrepreneuriat et à l'autonomisation des jeunes et des femmes, les THIMO, les programmes de développement des

compétences (stages, apprentissage et formation qualifiante), et le programme des transferts monétaires aux populations vulnérables. A titre d'illustration, le tableau ci-dessous présente les bénéficiaires par région du programme des transferts monétaires aux populations vulnérables.

Tableau 2 : Bénéficiaires du programme des transferts monétaires¹¹ par région en 2019

Région	Nombre of bénéficiaires en 2019
Bagoué	4,983
Boukani	4,207
Folon	2,179
Poro	13,805
Tchologo	5,642

5.3.3. Cohésion sociale et gestion des conflits

Les entretiens ont permis de faire cas de plusieurs types de conflits existants dans la zone frontalières nord : persistance des conflits éleveurs / agriculteurs (entre autochtones et allogènes surtout les peulhs) ; conflits de leadership au niveau de la chefferie (cas des villages de Féni, Zébasso dans la région de la Bagoué) ; les conflits liés à la délimitation des territoires villageois. En outre, l'avènement et l'extension des activités aurifères, surtout informelles, est source de conflit entre une multitude d'acteurs autour de la gestion de la terre.

En dehors de ces conflits, il existe d'autres types de conflits latents liés à l'autochtonie sur fond de domination sociale (cas des sénoufos et malinkés dans la Bagoué). C'est le cas du village de Djamakani (région de la Bagoué) qui a été érigé en centre d'examen du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) mais les habitants du village de Papara ont interdit aux enfants de leur village de se

¹¹ Voir https://psgouv.ci/welcome/details_sous_menu3/bnficiaire

[s-par-région-dpartement-sous-prfecture-et-village-du-projet-filets-sociaux-productifs752](https://psgouv.ci/welcome/details_sous_menu3/bnficiaire)





rendre dans ce centre pour la composition du CEPE. Également, cette affirmation est confortée par les propos de plusieurs personnes rencontrées, dans la région du Tchologo, lors de l'étude : « c'est chez nous ici ».

En matière de gestion des conflits, les leaders communautaires sont généralement associés à tous les cadres de gestions de conflits aussi bien formels qu'informels. Par exemple, dans la loi sur le foncier rural les leaders communautaires sont au cœur de la détermination de la jouissance paisible des droits à travers les comités villageois de gestion du foncier rural. De même, dans le règlement, des conflits liés aux dégâts de culture, les chefs coutumiers sont également au cœur de la stratégie de résolution définis qui crée une commission villageoise de règlement à l'amiable, présidée par le chef de village.

Ces cadres définissent également les niveaux de responsabilité et d'implication des autorités administratives dans la gestion des conflits. Cela se fait généralement en étroite collaboration avec les leaders communautaires.

Notons également le rôle des dozos dans la gestion des conflits. En effet, en raison de leur légitimité acquise auprès des communautés, les dozos s'incrument dans ces procédures, en fournissant une justice parallèle (amende, confiscation de bétail, etc.).

5.3.4. Inclusion et participation

L'étude a constaté une participation des jeunes et des femmes dans divers organes de gestion locale tels que les comités de gestion santé et éducation, le comité civilo-militaires, les réunions en tant que leaders communautaires (présidente des femmes, président des jeunes) avec les autorités administratives et traditionnelles. Cependant de l'avis des femmes et des jeunes, cette

participation reste globalement « figurative » dans les instances de gouvernance, d'écoute et de construction collective des actions en dépit de leur rôle important de catalyseur du changement social.

Toutefois, l'on note des cas d'une participation plus affirmée des femmes et des jeunes permettant d'influencer les décisions de gouvernance locale : C'est le cas de la conseillère municipale à la Mairie de Téhini sur la question de l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités économiques et de la présidente des femmes de Doropo, avec ses actions bénévoles auprès de la Commission Nationale de Droits de l'Homme pour l'accompagnement sur les questions des violences basées sur le genre et son implication pour créer les conditions de travail dans les villages par un don de motos.

5.3.5. Influence des pays limitrophes

Du fait de la proximité ethnique, religieuse et culturelle, des facilités de déplacement notamment à travers les pistes clandestines et d'un sentiment partagé d'abandon par l'État, il existe plusieurs cas d'influences positives des localités des zones frontalières nord de la Côte d'Ivoire avec celle du Mali et du Burkina Faso. On peut citer l'attitude de réorientation thérapeutique vers les villes du Mali (cas de Kadjanan) et les réunions entre leaders communautaires comme cadre d'échange sur les opportunités économiques en lien avec l'approvisionnement et les achats dans les marchés locaux ; etc.

Cette situation de collaboration connaît une dynamique ces dernières années, même s'il existe par endroit des conflits entre populations transfrontalières (ivoiriens et maliens) autour de l'exploitation des ressources naturelles (destruction de champs).





5.3.6. Communication

Plusieurs canaux sont utilisés pour la communication entre les autorités locales et les populations aussi bien aux niveaux des autorités administratives que traditionnelles.

Parmi les acteurs administratifs : les appels publics en situation urgente, les circulaires (entre autorités administratives, directions des services décentralisés et leaders communautaires) et les radios communautaires sont les plus utilisés. Concernant les autorités traditionnelles et les leaders communautaires locaux, les canaux communautaires sont utilisés notamment au niveau rural : la trompette (cas de Kimbirila-Nord dans la région du Folon), les mosquées, les crieurs, les commis pour faire le porte à porte, les kablas (grande famille), les grins, les associations de jeunes, de femmes, et les responsables des communautés sont autant de relais des informations.

Les entretiens ont montré que les canaux de communication sont par ordre de priorité des populations : le recours aux griots au niveau rural malgré l'existence d'une radio communale ; les différentes chefferies des différentes communautés ; la radio communale et le canal des leaders religieux.

Il a également été constaté l'existence de cadres de concertation plus ou moins formels mais tout aussi efficaces entre les autorités et les populations et entre les populations elles-mêmes. Ces cadres couvrent tous les aspects socioéconomiques et professionnels : plateformes de concertation des religieux, plateformes d'échanges entre communautés, mutuelles des cadres, cadres de concertation des motos - taxis, cadres informels d'échanges entre certaines couches sociales des deux frontières. A titre d'illustration, on peut mettre en évidence le cas des femmes de Tengréla, sous l'égide de la présidente de l'organisation non-gouvernementale (ONG)

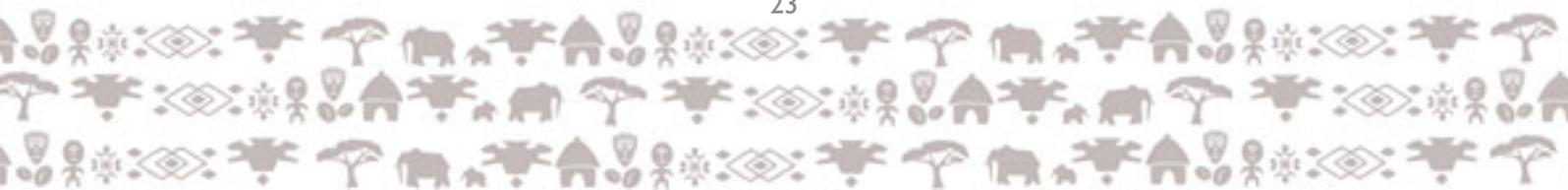
« Entente pour le développement », qui œuvre à la mise en place de comités de veille des femmes dans tous les quartiers de Tengréla avec pour objectif d'agir en vue de préserver la sécurité des femmes, des enfants et plus globalement de la population.

Dans les années récentes, il a été fait cas d'une « explosion » des cadres des canaux d'informations et des cadres de concertation ces dernières années.

5.3.7. Actions de résilience

Au regard des constats relativement préoccupants, en matière d'accès aux services de base, aux opportunités économiques, en matière de cohésion sociale, de gestion des conflits, d'inclusion, de participation et de communication, l'étude relève des dynamiques structurelles et sociales dans les zones frontalières du nord. On peut notamment mettre en évidence:

- En matière de santé, on note une réorientation des itinéraires thérapeutiques des populations vers les structures sanitaires des pays limitrophes ; les accouchements réalisés par des matrones à la maison et le recours à la médecine traditionnelle et l'automédication comme pratiques de soins des populations
- Concernant l'éducation, il y a des initiatives communautaires de construction des établissements scolaires, l'engagement des enseignants bénévoles, et la création de Centre d'Éducation Communautaire.
- Concernant l'accès à l'eau et l'électricité, les actions portent surtout sur la réalisation de forages ou des puits creusés à la main par des particuliers pour alimenter leurs ménages ; l'usage des marigots et points d'eau (barrage) comme source d'approvisionnement en eau et le recours à des panneaux solaires, des groupes électrogènes et la réalisation de branchements anarchiques pour les besoins en électricité.





- Au niveau des opportunités économique, il y a le développement de services et commerces de subsistance (achat / vente d'eau chez des particuliers ayant des forages pour les besoins du ménage et du bétail) ; la « chasse » aux informations, la collecte des dossiers et la transmission aux délégués départementaux des jeunes pour capter des opportunités économiques et des emplois.
- Concernant les infrastructures, : financement communautaire de la construction d'un pont en bois à Sokoro (frontière du Mali) pour le passage des camions et des commerçants pour le marché de Sokoro et réparation des pompes à Kimbirila-Nord grâce à la caisse communautaire.
- En matière de communication, il y a la prolifération et la catégorisation selon les obédiences politiques des « grins de thé » qui constituent des espaces de libre échange pour les jeunes sur tous les sujets d'actualité ou non

5.4. Dynamique de la gouvernance locale

La dynamique de la gouvernance locale met en exergue l'interaction entre les facteurs fondamentaux, les règles du jeu et la situation actuelle. On distingue des dynamiques « positives » contribuant au progrès et des dynamiques « négatives » relevant d'obstacles à l'amélioration de gouvernance locale.

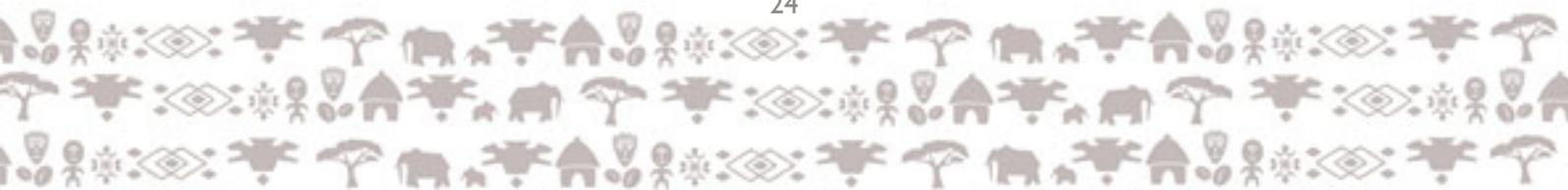
5.4.1. Dynamiques conduisant à l'amélioration de la gouvernance locale.

Nous expliquons comme ceci se manifeste dans chacune des secteurs suivants :

- La poursuite du regain d'investissement, surtout par l'Etat, dans les secteurs sociaux spécifiquement dans les zones frontalières nord, comme annoncé récemment par le Chef du Gouvernement (le programme

spécial d'insertion des jeunes des régions frontalières des pays en proie au terrorisme) contribuera à améliorer les conditions de vie des populations et à mitiger le sentiment d'abandon

- Les prochaines élections municipales et régionales en 2023 constituent des périodes de réalisations sociales par les élus et les acteurs politiques au profit des populations dans une optique de retombées politiques. Comme l'indique les propos d'une personne rencontrée dans la Bagoué : « Nombreux sont les cadres qui viennent poser des actions de développement, juste le temps d'une campagne électorale »
- L'application des normes sociales intra et intercommunautaires contribueront à juguler les conflits et atténuer leurs impacts au sein des communautés. Plusieurs exemples ont effectivement montré que les normes sociales ont permis de régler les conflits.
- Il en est de même concernant le respect des règles édictées en matière de gestion de conflits liés aux ressources naturelles par les organes qui en ont la responsabilité. L'application des dispositions légales contribuera à renforcer la confiance des populations et améliorer leurs recours à ces organes.
- Les mécanismes de résilience développés par les communautés leur permettent de faire face aux insuffisances dans l'accès aux services publics tout en développant la cohésion sociale. Ces mécanismes couvrent plusieurs aspects et dénotent de la capacité des communautés à s'impliquer dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Ces mécanismes traduisent ainsi les insuffisances de l'Etat, dans sa responsabilité, à assurer la prestation de services de base aux citoyens de manière équitable et efficace dans les zones frontalières du nord.





5.4.2. *Dynamiques relevant d'obstacles à l'amélioration de gouvernance locale*

Ces dynamiques concernent principalement les éléments suivants :

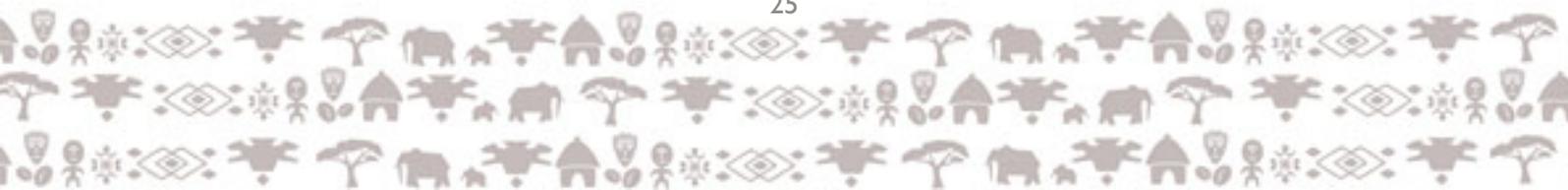
- *Du mécanisme d'allocation des ressources aux collectivités locales* qui continuent à les rendre totalement dépendant du pouvoir central. Les dispositions de transfert des fonds aux collectivités ne sont pas susceptibles de changer à court terme. Ils continueront donc à entraver la capacité des collectivités locales à financer le développement local
- *Les faibles capacités de mobilisation des ressources des collectivités locales* qui limitent leurs possibilités d'amélioration de l'accès des services de base au profit des populations. Les collectivités locales disposent de moyens limités au plan financier, humain, technique et matériel pour répondre aux besoins des populations. Il n'y a également pas d'éléments probants, pouvant indiquer que cela changera à court et moyen terme. Les collectivités locales continueront donc malgré leur potentiel, à disposer de ressources internes très faibles et resteront dépendantes, principalement, des ressources allouées par l'Etat, dont les lignes sont arrêtées par le trésor public. Cette dépendance à l'Etat est même empreinte de risque de réduction des subventions de l'Etat. En effet, la création récente d'une nouvelle entité administrative décentralisée, les Districts autonomes, nécessitera un financement adéquat. Ces allocations des ressources seraient assurément limitées dans un contexte économique marqué par la réduction des capacités de l'Etat du fait de la pandémie du virus corona 2019 (COVID-19)
- *Les prochaines élections municipales et régionales constituent des périodes de tensions sur fond de manipulation politique*

des *leaders communautaires*. En effet, la lutte pour les postes électifs, à l'approche des élections, est en train de construire des clans entre les cadres. En effet, il a été constaté des conflits de leadership en construction dans certaines localités pour le contrôle des collectivités locales

- *L'absence chronique des membres des conseils municipaux et régionaux sur le territoire entrave leurs capacités à représenter efficacement les populations dans la gestion des affaires locales.*
- *La tendance de plus en plus prononcée au repli communautaire, identitaire et politique* constitue un aspect à adresser ensemble par les communautés pour prévenir les conflits. Dans les zones visitées et particulièrement dans le département de Kong, on assiste à une défense prononcée de l'idéologie et avantages liés à l'autochtonie face aux allogènes et allochtones dans le département. Cette affirmation est confortée par les propos des enquêtés en ces termes « ici, c'est chez nous ». De l'avis des interviewés, les jeunes autochtones tiennent le plus souvent ces propos à l'endroit des allogènes et allochtones. En se développant, de tels comportements et pratiques pourraient bien enrayer les opportunités de renforcement de la paix et de la cohabitation pacifique dans la localité ou à tout le moins les affecter. Ils créent déjà des méfiances au sein des communautés.

C'est le cas des communautés mossis qui ne se sentent pas appartenir à la communauté locale et donc refusaient de se faire recenser lors de l'opération du dernier recensement général des populations (2021).

- *Une amélioration de la transparence et la redevabilité dans le règlement des conflits liés à la gestion des ressources naturelles et un meilleur accès aux opportunités économiques*





seront importantes, mais les deux domaines demeurent des sources de tension et de compétition entre les autochtones que pour les allogènes. Comme indiquée par un ressortissant de la CEDEAO : « pour les emplois de l'AEJ, on prend essentiellement les ivoiriens mais le projet FASI qui a été mené récemment tout le monde a été pris en compte y compris la communauté CEDEAO vivant sur le territoire ivoirien, chacun a eu une somme de 250.000 FCFA »

- La cohabitation entre les collectivités locales et les districts autonomes nouvellement créés peuvent être sources d'entraves à la gouvernance locale si elle n'est pas empreinte d'une approche de complémentarité et de synergie d'actions entre ces structures
- Les relations de défiance entre les populations notamment les jeunes (orpailleurs, motos-taxis, commerçants transfrontaliers) et les FDS, sur fond de non-respect, réel ou supposé, de leurs règles d'éthique et déontologie. En effet, plusieurs cas sont relevés concernant le racket des populations. Cette situation, qui crée d'immenses frustrations au sein des jeunes, alimente de plus en plus des tensions entre les FDS et la population. Cela d'autant plus que les recours des populations aux autorités n'arrivent pas à changer les choses. En effet, les populations font cas de l'inaction des autorités locales et des organes locaux (CCM) face à l'abus de certaines FDS sur les sites d'orpaillage et les pistes des motos – taxi.
- La dégradation de l'environnement sécuritaire pourrait intensifier les frictions intercommunautaires. En effet, l'avènement de la menace et des attaques terroristes risque de mettre en péril l'équilibre social. L'on assiste à la stigmatisation des peulhs, perçus comme les soutiens aux mouvements djihadistes

(cas de contrôle systématique et fouille des peulhs dans le Folon) et contribue à leurs exclusions de la gouvernance locale. L'inclusion active de ces minorités pourrait créer une dynamique positive dans la vie sociale, avec leur passage du statut de nomades à celui de membres de la communauté avec une participation à la vie communautaire.

6. Implications pour le programme R4P

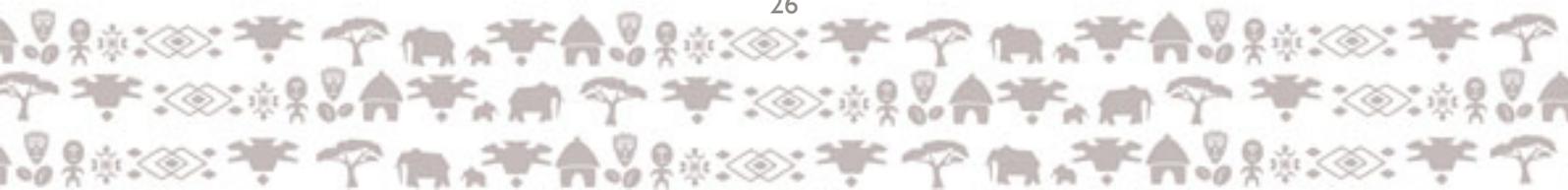
L'analyse des dynamiques sociales des zones d'intervention a permis de relever des leviers qui apparaissent comme des points d'entrée pour obtenir un changement durable. Ces leviers sont étroitement liés aux centres d'intérêt du projet.

Les implications portent, de manière globale sur la gouvernance locale et plus spécifiquement sur le projet R4P à travers la classification des zones en termes de priorité d'intervention, les propositions d'actions d'appui à la gouvernance sécuritaire et les acteurs clés à considérer.

6.1. Implications pour la gouvernance locale

Les principales implications de cette PEA pour la gouvernance locale sont les suivantes :

- Le caractère limité de la dévolution du pouvoir en matière de décentralisation qui entrave la performance des gouvernements locaux dans leurs capacités à fournir des services de qualité aux populations malgré la proximité politique ;
- L'approche actuelle de la gouvernance locale, impulsée par l'Etat et marquée par les lourdeurs administratives et la répression des contrevenants, crée le sentiment d'exclusion des communautés locales dans la redistribution de la rente générée par les ressources naturelles ;



- La prise en compte des normes sociales dans tout le cycle de gestion de la gouvernance locale contribue à l'inclusivité et à la légitimité de l'Etat et des collectivités locales ;
- La faiblesse des ressources propres des collectivités, combinée, à un processus de planification relativement peu inclusif, limitent leurs capacités à répondre aux besoins des populations.

Pour rebâtir sa légitimité auprès des populations, l'Etat doit repenser son approche globale de gouvernance locale, dans les zones frontalières du nord, en termes de la fourniture d'opportunités économiques pour les plus vulnérables, de disponibilité d'infrastructures économiques, et de renforcement des capacités des organes de promotion de la cohésion sociale.

6.2. Classification des zones

Certaines zones constituent des priorités d'intervention en raison de l'état des infrastructures et des services de base, de la perception de la capacité de l'Etat à répondre aux besoins fondamentaux, de la participation des communautés à la gouvernance locale, de l'état de la cohésion sociale et de la dynamique observée dans les interventions du gouvernement, des autorités locales et des bailleurs de fonds dans divers domaines. Nous mettons l'accent sur les localités de Kapégoué et Flabougou (Bagoué), Téhini (Boukani) et Folon.

Sur la base de ces critères, une grille d'évaluation de la gouvernance locale est proposée ci-dessous. Le tableau 3 met en évidence une disparité de la gouvernance locale dans les zones d'étude. Les notes ont été construites sur la base d'une échelle de 1 (moins gouverné) à 5 (mieux gouverné) selon les cinq critères retenus.

Tableau 3 : Classement des zones d'intervention selon l'état de la gouvernance locale

Critères	Minignan		Tengréla		Ferkessedougou		Bouna	
	Kimbirila-Nord	Sokoro	Flabougou	Kapégoué	Kong	Sikolo	Téhini	Doropo
Accès aux infrastructures et services sociaux de base (éducation, santé, eau, électricité, routes, loisirs, etc.)	1	3	2	1	3	2	2	3
Perception de la capacité de l'Etat à répondre aux besoins fondamentaux	2	2	2	2	3	2	1	2
Participation communautaire à la gouvernance locale	2	2	1	1	2	2	2	2
Etat de la cohésion sociale	3	2	2	2	3	2	1	2



Critères	Minignan		Tengréla		Ferkessédougou		Bouna	
	Kimbirila-Nord	Sokoro	Flabougou	Kapégoué	Kong	Sikolo	Téhini	Doropo
Dynamique des interventions (programmes / projets) du gouvernement et des bailleurs de fonds dans différents domaines (tous les secteurs)	1	2	1	2	3	2	2	3
Total score	9	11	8	8	14	10	8	12

- **Accès aux infrastructures de base :** les zones les moins gouvernées sont Flabougou dans la région de la Bagoué suivies de Kimbirila-Nord, Kapégoué et Téhini où les défis restent encore nombreux malgré une dynamique positive en cours
- **Perception de l'efficacité de l'Etat :** le sentiment d'abandon est généralisé dans les zones frontalières du Nord. Il y a toutefois une tendance moindre à Kong et Doropo
- **La participation et l'inclusion dans la gouvernance locale :** le constat semble le même dans toutes les régions visitées. Toutefois, en raison des spécificités de Flabougou (bourgade peulh) et Kapégoué (communauté exclusivement constituée de Sénoufo), cette tendance est plus prononcée du fait d'un sentiment d'appartenance au Mali beaucoup plus important dans l'accès aux services de base.
- **Etat de la cohésion sociale :** il y a une faible variabilité entre zones d'intervention hormis le département de Téhini où la fracture est plus vive en raison de la menace sécuritaire exacerbée par les attaques terroristes.
- **Dynamique des interventions récentes :** le nombre limité de programme et projets de développement

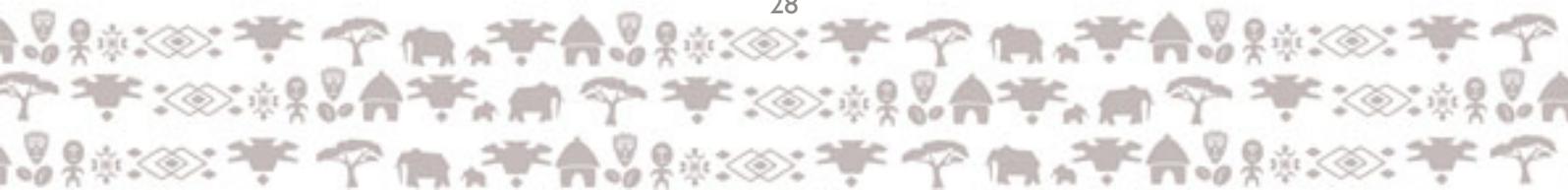
est davantage perceptible à Kimbirila-Nord et Flabougou.

Au regard tous les facteurs mentionnés, les zones les moins gouvernées dans l'accès aux services de base sont dans l'ordre : Flabougou, Téhini, Kimbirila-Nord et Kapégoué. En termes d'intervention du programme, une attention particulière devra être accordée à certaines localités..

6.3. Actions d'appui à la gouvernance locale

Les actions d'appui à la gouvernance locale du projet pourront porter sur :

- L'appui au renforcement des cadres de concertation entre les acteurs de la gouvernance locale.
- L'appui au renforcement des capacités sur les dispositifs réglementaires de gouvernance et de gestion des ressources naturelles ;
- L'appui à la mise en œuvre des dispositifs de suivi de la gestion des ressources naturelles ;
- Le plaidoyer pour l'implication « active » des populations vulnérables (par exemple jeunes, femmes, ceux qui sont marginalisés) dans les cadres de concertation au niveau local ;





- Le soutien aux mécanismes d'insertion qui améliorent l'inclusion financière des plus vulnérables et la cohésion sociale ;
- L'appui aux activités de rapprochement et de cohésion sociale telles que les activités sportives et festives qui constituent des éléments où les communautés ethniques peuvent se mettre ensemble ;
- L'appui aux activités de rapprochement entre les populations notamment les jeunes et les FDS ;
- Le soutien aux activités de communication sur les réalisations de l'Etat et des collectivités locales en direction des populations.

6.4. Acteurs clés à considérer

L'analyse de la délimitation du système a permis de relever des acteurs dotés d'une influence sociale et pouvant induire un changement négatif ou positif sur la gouvernance locale de la région d'étude.

Les acteurs suivants peuvent jouer un rôle positif dans la gouvernance locale :

- Les leaders communautaires parmi lesquels, on peut mettre en évidence les responsables de communautés ou « chefs kablas » du fait de leur capacité à mobiliser une importante audience sociale et politique auprès des populations locales ;
- Les femmes leaders par leur capacité de mobilisation des autres femmes et leur implication dans le dynamisme économique local et dans la mobilisation d'opportunités pour les autres femmes ;
- Les guides religieux qui bénéficient d'une audience certaine auprès des populations lorsque des messages sont à passer à la communauté et qui sont des acteurs influents, capables de mobiliser les communautés notamment les élus / cadres ;
- La Chefferie qui constitue un bon fusible social pour réguler les rapports sociaux

dans le sens de les mobiliser autour des projets d'intérêts communs. De plus en plus, les chefs traditionnels sont représentés dans toutes les sphères de concertation en l'occurrence les concertations liées à la gouvernance locale. Ainsi, au niveau local, elles participent aux réunions et émettent leur avis. Les Chefs de villages ont la capacité d'influencer les structures de l'Etat, les élus / cadres et même les communautés dans l'accès aux services sociaux de base ;

- Les élus et acteurs politiques ont des intérêts à être « proches » des populations afin de mieux leur apporter le développement et assurer leur positionnement politique. Malgré des ressources limitées, ils ont une influence sur le processus de la gouvernance locale ;
- Les autorités politiques et administratives qui ont une influence plus ou moins positive dans le domaine de la gouvernance locale car ils détiennent le pouvoir exécutif au niveau local ;
- Les responsables des services publics qui mettent en œuvre les politiques du gouvernement en matière de satisfaction des besoins sociaux collectifs (santé, éducation, eau, électricité, etc.) au profit des populations. Ces acteurs détiennent une ressource technique et politique pour induire le changement même si certains ont des relations « difficiles » avec la population du fait des insuffisances dans leurs services ;
- ONGs qui constituent l'expression de rapport entre les gouvernants et les gouvernés. De ce fait, elles sont impliquées de façon active dans la gouvernance locale et/ou dans la recherche des solutions aux défis des communautés.





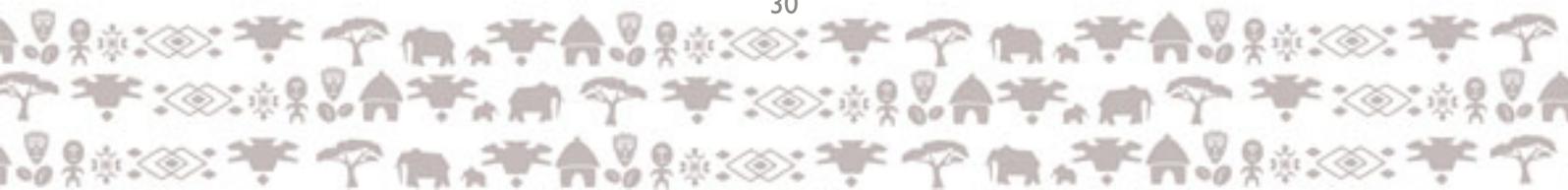
- Les opérateurs économiques dont certains, par leur réussite économique se positionnent comme des acteurs pouvant améliorer l'offre de service de base au niveau local. Ils investissent donc dans les infrastructures sociales notamment les salles de classe, les centres de santé, réhabilitation de pompes villageoises, etc. (cas de Zanikaha ou un opérateur économique exerçant dans l'orpaillage a construit une école et un centre de santé pour son village et réhabilité la clôture de Kanagono). En général ces opérateurs sont motivés par la volonté de pallier aux insuffisances de l'Etat et pour légitimer leurs activités illégales d'exploitations aurifères. Quoique, cela puisse cacher des ambitions politiques inavouées au niveau local. Comme indiqué par un orpailleur dans la région du Tchologo : « je peux bien construire un dispensaire pour mes parents, mais je ne le ferais pas pour ne pas avoir problème avec le boss de la ville. Si je commence tout de suite, ils vont m'interpeller pour dire que ce qu'il n'a pas fait, c'est ce que tu veux faire ? ». Au total, les opérateurs économiques semblent être motivés par l'altruisme (bonheur d'aider sa communauté), la légitimation de leurs activités économiques et les ambitions politiques sous-jacentes.

A côté de ces acteurs, certains peuvent entraver la bonne marche de la gouvernance locale :

- Les élus et acteurs politiques, peuvent être des acteurs positifs mais également

pouvant entraver la cohésion sociale du fait de leurs intérêts visant à influencer et manipuler les populations (leaders communautaires et jeunes) pour leur propre positionnement politique. Cela surtout lors des échéances électorales

- Les FDS sont les acteurs de défense et de sécurité mais dont le comportement, contraire à leur code d'éthique et de déontologie, créent des tensions et des frustrations au sein des populations. Leurs relations tendues avec les jeunes orpailleurs et les transporteurs transfrontaliers constituent un risque pour la gouvernance locale notamment les conflits.
- Certains jeunes (par exemple motos-taxis, orpailleurs) ont l'intérêt d'exploiter, au maximum, les ressources foncières à des fins économiques. Certains d'entre eux peuvent être jugés comme des adversaires potentiels au processus de gouvernance locale. Cela du fait de leurs comportements focalisés sur leur gain et non l'intérêt général, leur non-respect des règles dans leur domaine d'activité (activité minière, transport, commerce) et la tension existante entre eux et les FDS.
- Les chasseurs traditionnels ou dozos qui bien que leur présence à l'adhésion des populations, leur intrusion sur le champ de la résolution des conflits en dehors de toute règle (par exemple foncier, transhumance), constituent des abus susceptibles d'entacher la cohésion sociale par la stigmatisation et la discrimination créées par leurs actions..





7. Annexes

Annex 1: Documents consultés

Rapports

1. Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et CGLU Afrique, 2016 : Évaluation rétrospective et prospective du coût des compétences transférées par l'Etat aux collectivités territoriales et aux districts autonomes de Côte d'Ivoire
2. Cabinet du Premier Ministre, 2021 : Bilan du Programme Social du Gouvernement 2019-2020 au 31 décembre 2020. Janvier 2021
3. Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2021 : Statistiques Scolaires de Poche 2020 – 2021
4. Ministère de la Sante, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), 2021 : Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) 2020. Juillet 2021
5. Ministère du Budget : Annexe à la loi de finances portant budget de l'Etat pour les années 2018, 2019 et 2020 relative aux Collectivités territoriales
6. Institut National de la Statistique (INS), 2015 : Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV), 2015
7. Site internet sur les réalisations et les résultats du Programme Social du Gouvernement de 2011 à 2020 : <https://psgouv.ci/welcome>
8. USAID, 2016 : Draft Working Document: USAID Applied Political Economy Analysis (PEA) Field Guide. Version February 1, 2016

Textes institutionnels et juridiques

1. Décret N°2021-276 du 09 juin 2021 portant création de douze (12) Districts Autonomes
2. Décret n 96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs
3. Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant Code minier
4. La loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural telle que modifiée par la loi n 2004-412 du 14 août 2004
5. Loi n 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales, l'Etat concourt aux budgets des différentes collectivités territoriales en leur octroyant une quote-part du produit de certains impôts et des dotations budgétaires annuelles dans le cadre de leur fonctionnement et de la réalisation de leurs investissements
6. Loi n° 2001-476 du 9 août 2001 d'orientation sur l'organisation générale de l'Administration territoriale.





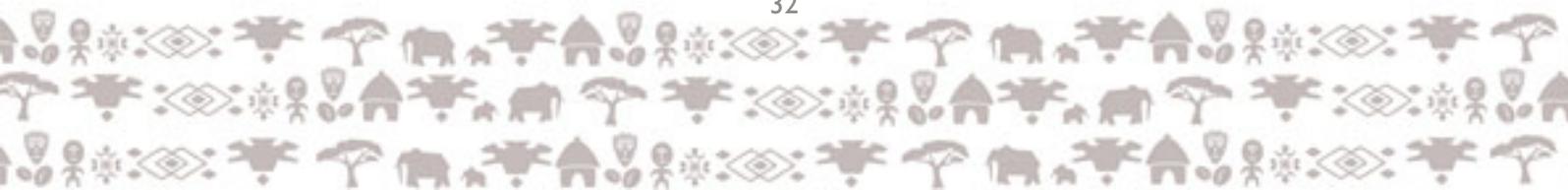
USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



eai EQUAL ACCESS
INTERNATIONAL

Articles scientifiques

1. Amrani, Nouha, Sadik, Mohammed, Hemmi, Mohamed. "Gouvernance des Collectivités Territoriales au Maroc: Une Approche Prospective à la Lumière des Expériences Internationales." *Alternatives Managériales Economiques (AME)* 3, no. 1 (2021): 144-165.
2. Pierre Badin. *La Psychologie de la vie Sociale. Aspects Psychosociaux de la Personnalité* (Paris: Le Centurion, 1977): 40.
3. Bakkour, Darine Hamad. "Un Essai de Définition du Concept de Gouvernance." Université Montpellier, 2013.
4. Pranab Bardhan. *La Gestion des Affaires Publiques au Service du Développement. Une Approche par l'Economie Politique* (Paris: Centre de Développement de l'OCDE, 1997): 51.
5. G. Blundo (2002), « La gouvernance, entre technique de gouvernement et outil d'exploration empirique », in *La gouvernance au quotidien en Afrique : les services publics et collectifs et leurs usagers*, Bulletin No 23-24, Juin-Décembre. 2002.
6. Pitseys, John. "Le Concept de Gouvernance." *Revue Interdisciplinaire d'Études Juridiques* 65, (2010): 207-228.
7. Schneider, H. "Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté" Paris: OECD, Coll. Cahier de politique économique, 1999, p.8.
8. J.C. Thomas, *Action publique et participation des citoyens : pour une gestion démocratique revitalisée*, Paris, Nouveaux Horizons, 1995, p.1.



Annex 2: Guide d'entretien

Lettre d'introduction

Bonjour / Bonsoir Madame / Monsieur

Je me nomme [nom de l'intervieweur], je travaille pour le compte de la cellule d'analyse de politique économique (CAPEC) du centre ivoirien de recherche économique et sociale (CIRES). La CAPEC mène actuellement, sous l'égide de l'ONG EQUAL ACCESS INTERNATIONAL (EAI), une étude pour analyser la gouvernance locale et le contexte sécuritaire dans votre localité / région. Cette étude permettra à EAI de bien identifier les besoins afin de mieux cibler ses interventions au profit des populations de votre localité / région dans le cadre du projet, Résilience pour la Paix (R4P) qui est financé par la coopération américaine (USAID) et est mis en œuvre dans votre localité.

Pour ce faire je vais vous poser quelques questions, cela ne prendra pas assez de temps, et l'entretien entre vous et moi sera entièrement confidentiel.

Voudriez-vous bien m'accorder votre consentement pour débiter l'entretien ?

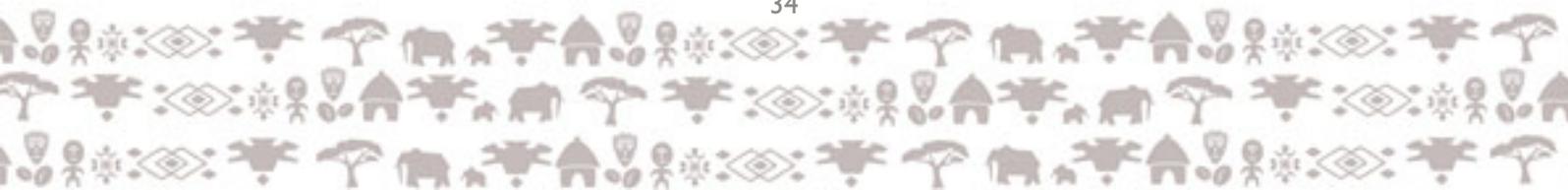
Je vous remercie de m'accorder un peu de votre temps pour participer à cette enquête.

1. Acteurs et pouvoir de décision et d'influence de la gouvernance en termes de gestion de conflit ou tensions intercommunautaires

No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
1.1	Comment décrivez-vous l'état global actuel de la gouvernance (participation, redevabilité, inclusion, collaboration, accès aux services) dans votre localité/région ?	<ol style="list-style-type: none">1. Pensez à l'accès aux services de base (eau, électricité, route, éducation, santé, etc.), à la cohésion sociale, gestion de conflits, l'ordre public, définition des priorités ?2. Quelles stratégies les détenteurs de pouvoir central et décentralisé utilisent-ils pour maintenir l'ordre public et l'accès et la qualité des services de base ?
1.2	Pensez-vous qu'il existe dans votre localité des facteurs (actions, comportements, etc.) qui peuvent perturber la cohésion sociale et l'entente entre les communautés ?	<ol style="list-style-type: none">1. Si oui lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ? Pourquoi ?2. Par quelles stratégies locales les communautés tentent-elles de surmonter les difficultés de la cohésion sociale et quelles sont les limites de ces stratégies ?



No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
1.3	Quels sont, selon vous, les acteurs clés capables de favoriser (provoquer ou aggraver) les conflits communautaires dans votre localité (Acteurs endogènes-communautaires, étatiques, privés etc.) ?	<ol style="list-style-type: none">1. Ces acteurs qui peuvent entraver la cohésion sociale dans votre localité/région sont - t'ils des acteurs formels e/ou informels ?2. Ces acteurs sont-ils les mêmes au cours des 3 dernières années ?3. Quels sont, selon vous les motivations de ces acteurs clés ?4. Quelles sont selon vous les actions à mener en direction de ces personnes / groupes de personnes ? Pourquoi ?
1.4	Quels sont les acteurs clés capables de régler ou d'atténuer les conflits communautaires dans votre localité (Acteurs endogène-communautaire, étatique, privés etc.) ?	<ol style="list-style-type: none">1. Ces acteurs qui portent la cohésion sociale dans votre localité/région sont- ils des acteurs formels e/ou informels ?2. Ces acteurs sont-ils les mêmes au cours des 3 dernières années ?3. Quels sont, selon vous les motivations de ces acteurs clés ?4. Quelles sont selon vous les actions à mener en direction de ces personnes / groupes de personnes ? Pourquoi ?
1.5	Existe-t-il un cadre de concertation entre les élites, cadres locaux, leaders communautaires sur les questions de gouvernance locale en lien avec les services de base ? Et sur la prévention et la gestion des conflits politiques et communautaires ?	<ol style="list-style-type: none">1. Si NON, selon vous pourquoi ?2. Si OUI, Donnez des exemples3. Comment fonctionnent ces cadres de concertation ?4. Comment leurs compositions sont-elles déterminées ?5. Quels sont les groupes communautaires qui vous semblent exclus des cadres de gouvernance locale ?6. Dans quelle mesure les pratiques actuelles de gouvernance sont-elles efficaces pour inclure les besoins des groupes marginalisés (ethnie, communauté, religion ...), en particulier ceux qui n'avaient pas accès à la gouvernance locale avant un conflit ?
1.6	De manière générale, quelle sont les types / la nature des conflits communautaires les plus fréquents dans votre localité et dans les localités environnantes ?	<ol style="list-style-type: none">1. Comment les types / la nature des conflits communautaires a évolué dans le temps comparé à la situation aujourd'hui ?2. Lors des conflits quelle a été la capacité des représentants de l'Etat et/ou des collectivités locales à y faire face ?3. Quelles sont les structures qui ont empêché/réduit les conflits ou ont pris le relais des structures gouvernementales (état et collectivités locales) au cours d'un conflit ou pour la médiation de conflit ? Donnez des exemples4. Certaines communautés sont-t-elles plus que d'autres impliquées plus fréquemment dans les conflits ? Pourquoi ? Donnez des exemples5. Comment entrevoyez-vous l'évolution de la situation de la cohésion sociale et l'entente entre les communautés dans l'avenir (d'ici 3 ans) dans votre localité ? Pourquoi ?
1.7	De plus spécifiquement, y a-t-il des conflits en lien avec la gestion des ressources naturelles (mines, eaux, fonciers, etc.) ?	<ol style="list-style-type: none">1. Quels sont les acteurs qui perpétuent ou attisent ces tensions ?2. Y a-t-il des mécanismes de résolution de ces différents ? comment fonctionnent-ils ? toutes les communautés sont –elles impliquées dans la gestion de ces ressources naturelles ? la légitimité des autorités dans le contrôle de certaines activités liées aux ressources naturelles (légal vs. illégal) ?



No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
-----	-----------------------	-------------------------------

3. Y a-t-il un œil de l'Etat sur la transhumance ? les CDLM ?

2. Environnement favorable¹²

No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
-----	-----------------------	-------------------------------

2.1	Comment jugez-vous les capacités (humaines, matérielles, financières) des structures de l'état dans votre localité / région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi ? Donnez des exemples 2. Est-ce que ces capacités ont changé ces 3 dernières années ? 3. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces capacités dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?
-----	---	---

2.2	Comment jugez-vous les capacités (humaines, matérielles, financières) des collectivités locales dans votre localité / région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi ? Donnez des exemples 2. Est-ce que ces capacités ont changé ces 3 dernières années ? 3. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces capacités dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?
-----	--	---

2.3	Y a-t-il des initiatives transfrontalières qui ont des effets négatifs ou positifs sur la gouvernance dans votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelle est la nature de ces initiatives ? 2. Ces initiatives sont-elles étatiques ou communautaires ? Donnez des exemples 3. Est-ce que ces initiatives ont changé ces 3 dernières années ? 4. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?
-----	---	---

3. 3. Accès aux services sociaux de base¹³

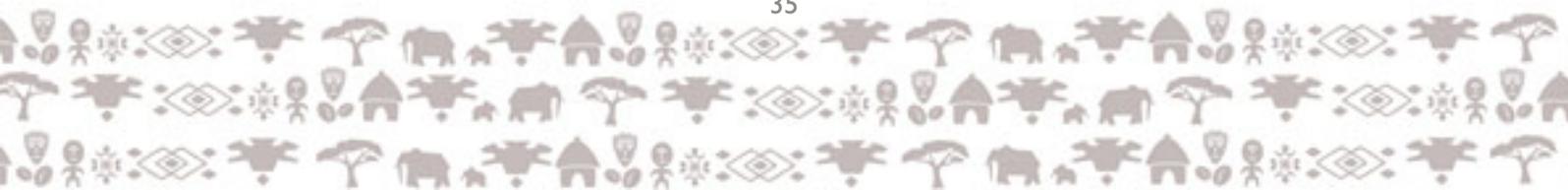
No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
-----	-----------------------	-------------------------------

3.1	Quelle est votre perception de la capacité de l'Etat à assurer les services de base pour les populations dans votre localité (pensez à la disponibilité et à la qualité) ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourquoi ? Donnez des exemples ? 2. Est-ce que la capacité ou la performance de l'Etat à assurer les services de base a changé ces dernières années ? ou bien – comment la qualité de ces services a changé (amélioration ou détérioration) ces dernières années ? 3. Comment entrevoyez-vous l'évolution de l'accès des populations aux services de base dans l'avenir (d'ici 3 ans) dans votre localité ? Pourquoi ?
-----	--	---

3.2	Comment jugez-vous l'accès aux services de base dans votre région ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cette situation a-t-elle changé (amélioration ou détérioration) ces dernières années ? 2. Pensez-vous que votre localité ou région a plus / ou a moins accès aux services de bases que d'autres localités ou régions ? 3. Pensez-vous qu'il y a des communautés qui ont plus accès que d'autres aux services de base dans votre localité ? Pourquoi ? Donnez des exemples 4. Comment l'accès des femmes, des jeunes et des autres populations vulnérables (enfants, populations en situation de handicap, ...) aux services de base par rapport à la population de manière générale ?
-----	---	---

¹² Il s'agit de déterminer si les conditions de fonctionnement de la gouvernance et si les conditions nécessaires et suffisantes sont réunies pour que la gouvernance s'exerce normalement pour le développement des populations.

¹³ Les services sociaux de base couvrent les services suivants : eau et électricité, éducation, santé, emploi, infrastructures, communication, terres, gestion de l'environnement et eau/assainissement

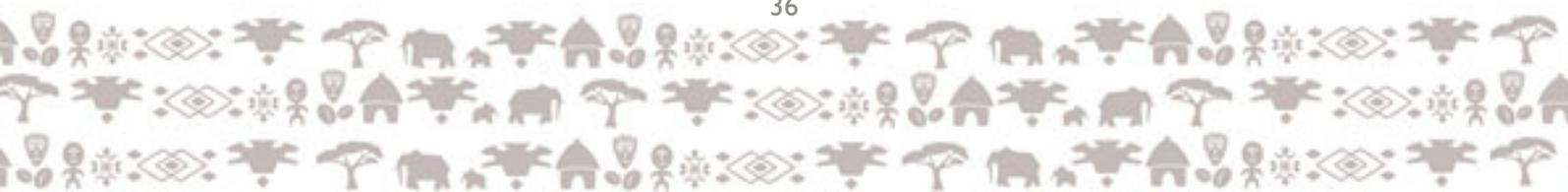




No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
		5. <i>Quelle sont les normes sociales qui encadre cette situation dans votre localité ? (NB: la norme sociale n'est pas seulement culturelle)</i>
3.3	Quelles sont les initiatives par lesquelles les communautés tentent-elles de surmonter l'ensemble des difficultés d'accès aux services de base pour les populations ? (savoir la résilience de la communauté)	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Ces initiatives ont-t-elles changées ces 3 dernières années ?</i> 2. <i>Comment les communautés qui n'ont pas accès aux services de base créent des solutions elles-mêmes ? Donnez des exemples ?</i>
3.4	Pensez-vous qu'il existe des acteurs non étatiques / informels (groupes d'intérêt économiques, individus, groupe, ...) qui peuvent influencer les acteurs étatiques en matière de disponibilité et d'accès des populations aux services sociaux de base ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Si OUI lesquels (lister et classer par ordre d'importance) ?</i> 2. <i>Pourquoi et comment ces acteurs influencent l'Etat ?</i>

4. Relation entre les acteurs de la gouvernance locale

No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
4.1	Comment jugez-vous de manière générale les relations entre les structures étatiques et les populations dans votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Qu'est ce qui explique cette situation ? Donnez des exemples</i> 2. <i>Quelles sont les conséquences de cette situation ?</i> 3. <i>Cette situation a-t-elle évolué au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples</i> 4. <i>Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?</i>
4.2	Comment jugez-vous de manière générale les relations entre les collectivités locales et les populations dans votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Qu'est ce qui explique cette situation ? Donnez des exemples</i> 2. <i>Quelles sont les conséquences de cette situation ?</i> 3. <i>Cette situation a-t-elle évolué au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples</i> 4. <i>Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?</i>
4.3	Comment jugez-vous de manière générale les relations entre les structures communautaires (traditionnelles ou coutumières) et les populations dans votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Qu'est ce qui explique cette situation ? Donnez des exemples</i> 2. <i>Quelles sont les conséquences de cette situation ?</i> 3. <i>Cette situation a-t-elle évolué au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples</i> 4. <i>Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?</i>
4.4	Comment jugez-vous de manière générale les relations entre les structures communautaires (traditionnelles ou coutumières) et celles de l'État ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Qu'est ce qui explique cette situation ? Donnez des exemples</i> 2. <i>Quelles sont les conséquences de cette situation ?</i> 3. <i>Cette situation a-t-elle évolué au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples</i> 4. <i>Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?</i>





No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
4.5	Dans votre localité ici, qu'est ce qui peut faire que les communautés ethniques puissent se mettre ensemble pour mener des activités ? y compris la résolution de conflit local ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'est-ce que les groupes ethniques peuvent faire ensemble ? Donnez des exemples 2. Qu'est-ce que les membres de votre communauté ethnique ne peuvent pas faire avec les autres communautés ? Donnez des exemples 3. A quel moment le problème d'un membre de votre communauté devient le problème de toute la communauté (au niveau politique, économique, social) ? Pourquoi ? (voir aussi selon les périodes) 4. Qu'est-ce que vous et les membres de votre groupe ethnique ne pouvez pas accepter et pour lequel vous être prêt à vous battre à tout prix ? (Au niveau politique, économique, et social/voir aussi selon les périodes)

5. Inclusion et participation

No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
5.1	Quel est le niveau d'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale de votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cette situation a-t-elle changé (amélioration / dégradation) au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples 2. Existe-t-il des exemples montrant que les jeunes ou les femmes ont effectivement influencés la prise de décision ? Expliquez.
5.2	Quel est le niveau d'implication des minorités ethniques dans la gouvernance de votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Certaines structures publiques / collectivités locales font-elles des efforts pour augmenter cette représentation ? Donnez des exemples 2. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?

6. Communication

No.	Questions principales	Questions d'approfondissement
6.1	Comment recevez-vous les informations pour des questions cruciales pour les populations de votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les canaux officiels d'informations des communautés que vous connaissez sur les questions cruciales pour les populations de votre localité ? 2. Y-a-t-il des canaux non officiels d'informations des communautés que vous connaissez sur les questions cruciales pour les populations de votre localité ? 3. Les médias locaux sont-ils disponibles et utilisés ?
6.2	Comment procédez-vous lorsque vous n'êtes pas satisfait de la qualité ou la disponibilité des services de base dans votre localité ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cette situation a-t-elle changé (amélioration / dégradation) au cours des 3 dernières années ? Pourquoi ? Donnez des exemples 2. Comment entrevoyez-vous l'évolution de ces relations dans l'avenir (d'ici 3 ans) ?

